

**Projet de création d'un bâtiment
de self-stockage Le Vieil-Evreux (27)**



Pré-diagnostic écologique

Avril 2026

SOMMAIRE

Table des matières

SUIVI ET GESTION DES MODIFICATIONS.....	4
1. PRÉAMBULE	5
2. LOCALISATION ET PRÉSENTATION DU PROJET	5
2.1 LOCALISATION DU PROJET	5
2.2 DESCRIPTION DU PROJET	6
3. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION	7
3.1 DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	7
3.2 PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE PROJET	12
3.3 BASES DE DONNÉES ET ÉTUDES CONSULTÉES.....	12
3.4 CALENDRIER DES PROSPECTIONS	13
3.5 MÉTHODE D'INVENTAIRE ET D'ANALYSE.....	14
3.5.1 HABITATS NATURELS	14
3.5.2 FLORE	14
3.5.3 FAUNE TERRESTRE.....	15
3.6 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION.....	17
3.6.1 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION DES HABITATS	17
3.6.2 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION DE LA FLORE	17
3.6.3 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION DE LA FAUNE	18
3.7 CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE	20
4. SYNTHÈSE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE	21
4.1 SITES NATURA 2000	22
4.2 ARRÊTÉS DE PROTECTION	24
4.3 SITES DES CONSERVATOIRES	26
4.4 ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	28
4.5 ESPACES NATURELS SENSIBLES.....	32
4.6 OCCUPATION DU SOL	34
4.7 ZONES HUMIDES.....	36
4.7.1 RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	36
4.7.2 RÉSEAU PARTENARIAL DES DONNÉES SUR LES ZONES HUMIDES	38
4.8 FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES	40
5. ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU SITE	42
5.1 DESCRIPTION DU SITE	42
5.1.1 D'APRÈS LES DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES	42
5.2 ENJEUX FLORISTIQUES	48
5.2.1 ESPÈCES PATRIMONIALES	48
5.2.2 ESPÈCES INVASIVES	50
5.3 ENJEUX FAUNISTIQUES	53

5.3.1 OISEAUX	53
5.3.2 CHIROPTÈRES	58
5.3.3 AUTRES MAMMIFÈRES	59
5.3.4 AMPHIBIENS	62
5.3.5 REPTILES	63
5.3.6 INSECTES ET AUTRES ARTHROPODES	66
5.4 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉS SUR SITE	69
5.4.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ET IMPACT PRÉVISIBLES	69
6. PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET	70
6.1 PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES	70
6.2 PRÉCONISATIONS SPÉCIFIQUES À LA FLORE REMARQUABLE	70
6.3 PRÉCONISATIONS SPÉCIFIQUES À LA FLORE ENVAHISSANTE	70
6.4 PRÉCONISATIONS SPÉCIFIQUES AUX HABITATS	70
6.5 PRÉCONISATIONS SPÉCIFIQUES À LA FAUNE	71
7. CONCLUSION	72
8. ANNEXES	73
8.1 ANNEXE 1 : DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES (AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE)	73
(1) FLORE	73
(2) AVIFAUNE	75
(3) MAMMIFÈRES	76
(4) AMPHIBIENS	76
(5) REPTILES	76
(6) INSECTES	76
8.2 ANNEXE 2 : DONNÉES RECENSÉES SUR LE TERRAIN (AVRIL 2026)	78
(1) FLORE	78
(2) AVIFAUNE	79
(3) MAMMIFÈRES	79
(4) REPTILES	79
(5) INSECTES	79

SUIVI ET GESTION DES MODIFICATIONS

Tableau 1 : Suivi et gestion des modifications

Version	Date	Rédaction et cartographie	Validation	Modifications
1	29/07/2026	Emma PAUGAM Lucie FERNANDES Léa LOYAUTE Enola CAPELLE	Damien Ivanez	Création de document

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'établissement d'un dossier de demande d'examen au cas par cas, le Maître d'Ouvrage, RESOTAINER a mandaté SEGED afin de réaliser un pré-diagnostic écologique, pour les besoins du projet de construction d'une plateforme de self stockage, située sur la commune du Vieil-Évreux (27). Ce rapport est un résumé du pré-diagnostic réalisé par SEGED.

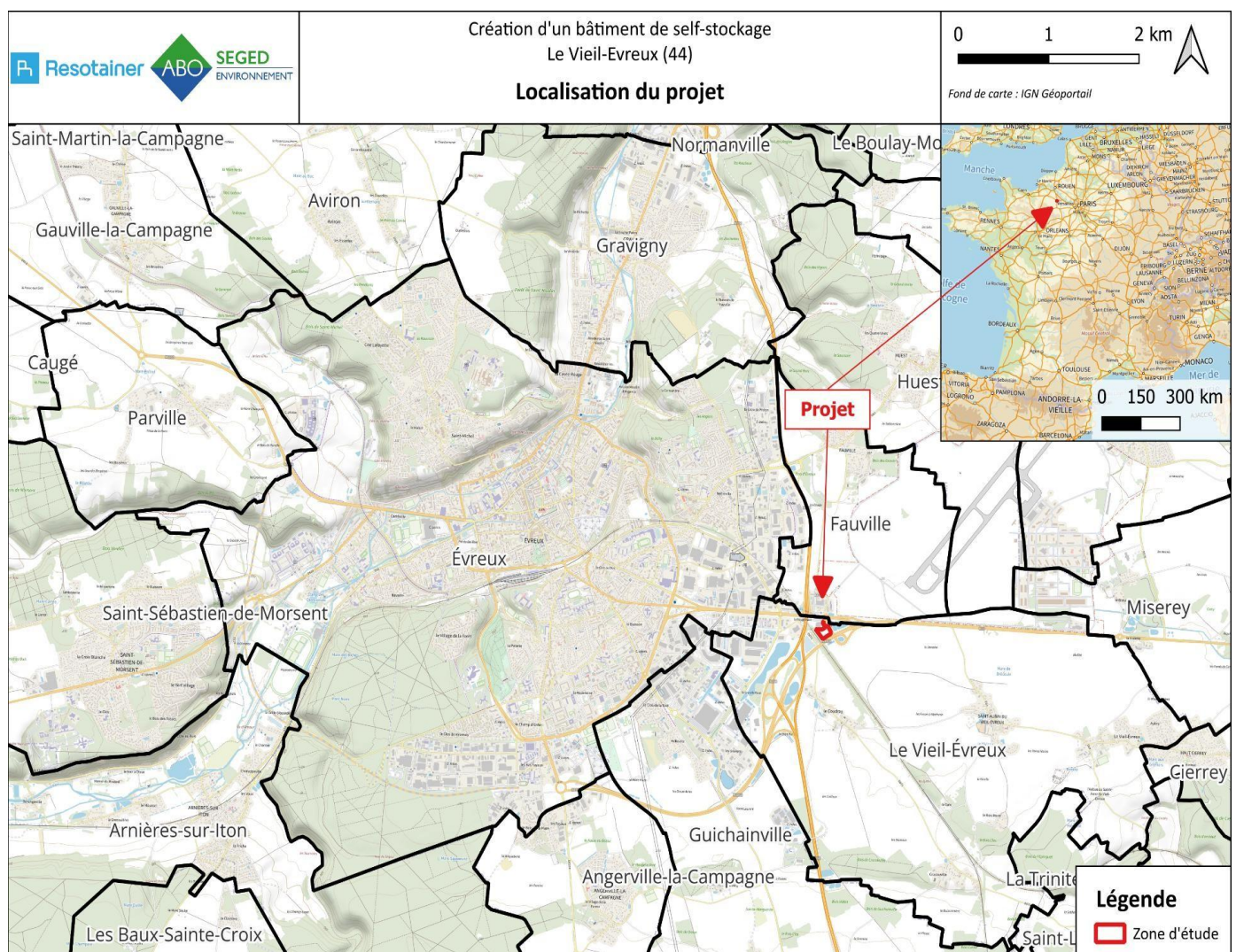
Ce document présente une synthèse des données bibliographiques disponibles sur le milieu naturel au droit du projet, ainsi qu'une évaluation des potentialités écologiques du site basée à la fois sur cette analyse bibliographique et sur les observations effectuées lors de la visite de terrain. Sur la base de ces éléments, des recommandations environnementales ont été proposées.

2. LOCALISATION ET PRÉSENTATION DU PROJET

2.1 LOCALISATION DU PROJET

Situé en région Normandie, le projet est localisé dans le département de l'Eure (27). Le projet est situé à l'ouest de la commune Le Vieil-Évreux, commune périphérique d'Évreux, et s'étend sur une surface de 11 923 m². Il se situe à proximité d'une base aérienne militaire, et borde une voie de chemin de fer ainsi que la RN1013.

La carte ci-dessous localise la zone d'étude.



2.2 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet prévoit la construction d'une plateforme de self stockage, située sur la commune du Vieil-Évreux (27).

L'emprise du bâtiment de self-stockage est de 3 934,42 m² avec 2 029 boxes et 11 jardinières. Le projet inclus une surface de toiture photovoltaïque de 3 156,66 m² avec une puissance photovoltaïque de 789,17 kWc.

Le projet est constitué :

- D'une tower box en R+4 sur fondations ;
- D'une surface semi-perméable de 536,63 m² ;
- D'une plateforme horizontale imperméable de 6 468.51 m² ;

Les aménagements prévoient une surface en pleine terre de 4 917.85 m² (représentant 41 % de l'assiette foncière) avec 26 arbres à planter et 6 arbres à conserver.

La figure ci-dessous illustre le plan de masse du projet.



Figure 2 : Plan de masse du projet (SAS Resotainer, 2026)

3. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

3.1 DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

Pour la réalisation de cette étude écologique, plusieurs périmètres d'étude ont été définis et sont décrits ci-dessous.

- **Zone d'étude.** Il s'agit du périmètre au sein duquel les inventaires et les suivis de terrain seront les plus poussés et détaillés. C'est à cette échelle que seront établis et localisés les principaux enjeux écologiques (faune, flore et habitats).
- **Aire d'étude intermédiaire (AEI).** Elle désigne un secteur de 500 mètres autour de la zone d'étude et correspond à l'aire retenue pour la prise en compte des données bibliographiques relatives aux inventaires naturalistes. Elle permet notamment de considérer les capacités de dispersion des espèces.
- **Aire d'étude éloignée (AEE).** Elle correspond à un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. C'est l'aire principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations de la faune volante (oiseaux et chiroptères). Cette échelle sera également utilisée pour la prise en compte de l'analyse bibliographique concernant les protections réglementaires, contractuelles, engagement international, etc. tels que les sites Natura 2000, les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, etc.

Les aires d'études définies ci-dessus sont représentées au sein de la figure suivante.

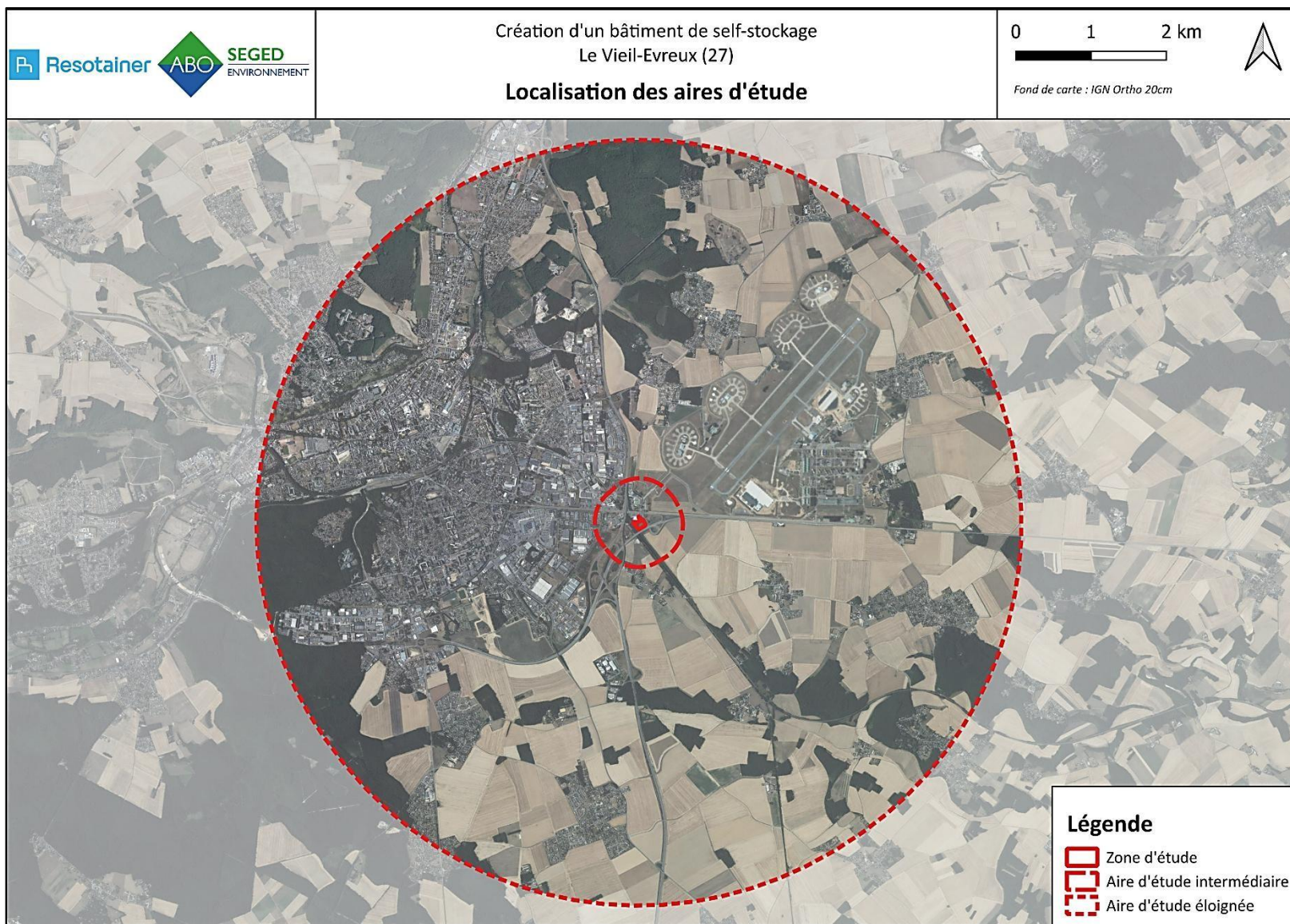


Figure 3 : Localisation des aires d'étude



Figure 4 : Présentation de la zone d'étude

3.2 PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE DE PROJET

Pour la réalisation de la présente étude, les personnes suivantes ont été mobilisées :

Tableau 2 : Personnels mobilisés dans le cadre de l'étude

	Identité	
Chef de projet	Damien IVANEZ	Écologue et chef d'agence
Chargés d'études - Écologues	Lucie FERNANDES	Flore, habitats, zones humides
	Emma PAUGAM	Faune, zones humides

3.3 BASES DE DONNÉES ET ÉTUDES CONSULTÉES

Le recueil de données a été réalisé à partir de plusieurs bases de données :

Zonages de protection, règlementaires ou d'inventaires patrimoniaux :

- Portail de l'IGN Géoportail
- Ressources de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) pour les zonages bibliographiques (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) : [Données référentiels et outils](#)

Occupation du sol / Habitats naturels :

- Ressources de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) pour les zones humides, plans d'eau, cours d'eau à préserver, corridor écologique, réservoirs de biodiversité... (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) : [Données référentiels et outils](#)
- DREAL : SRCE, SRADDET, etc.
- Corine Land Cover France 2018: <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/corine-land-cover-0>
- Cartographie des zones humides du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) : sig.reseau-zones-humides.org

Faune et Flore :

- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : inpn.mnhn.fr
- Registre des Atlas de Biodiversité Communale : abc.naturefrance.fr afin d'identifier les espèces mentionnées si un ABC a été réalisé dans la commune ou aux environs
- Système d'information sur la flore et la végétation développé du Conservatoire botanique national : [Digitale2](#)
- Site des données d'observation de la faune en France et à l'échelle régionale, listes communales des espèces : Faune-France.org et sites dérivés aux échelles régionales.
- ODIN (Outil de Diffusion de l'Information Naturaliste de Normandie) : <https://odin.anbdd.fr/>
- Base de connaissance « Statuts » (INPN) : Gargominy, O. & Régnier, C. 2023. Base de connaissance "Statuts" des espèces en France. Version pour TAXREF v16.0. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD). Archive contenant deux fichiers. [version du 31 janvier 2025]. <https://inpn.mnhn.fr/telechargement/referentielEspece/bdc-statuts-especes>
- Référentiel taxonomique TAXREF (INPN) : Gargominy, O., Tercerie, S., Régnier, C., Ramage, T., Dupont, P., Daszkiewicz, P. & Poncet, L. 2025. TAXREF, référentiel taxonomique pour la France : méthodologie, mise en œuvre et diffusion. Rapport PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 47 pp. INPN - [INPN - Documentation du référentiel taxonomique TAXREF](#)

3.4 CALENDRIER DES PROSPECTIONS

Les prospections naturalistes au sein de la zone d'étude ont été réalisées le 21 avril 2026 selon le calendrier précisé ci-dessous. À la demande de Resotainer ; maître d'ouvrage, avec une remise du rapport prévue le 7 mai 2026.

Tableau 3 : Calendrier des prospections naturalistes réalisées.

Objet des prospections	Date	Période d'intervention	Conditions météorologiques	Expert
Flore et habitats naturels	21/04/2026	Diurne	10 °C, ensoleillé et vent faible	Lucie FERNANDES
Faune				Emma PAUGAM

3.5 MÉTHODE D'INVENTAIRE ET D'ANALYSE

3.5.1 HABITATS NATURELS

3.5.1.1 Caractérisation des habitats naturels

La caractérisation des habitats naturels est menée avec comme support, une photographie aérienne de la zone prospectée. La zone d'étude est prospectée afin d'établir les profils d'habitats et les cortèges floristiques présents.

La caractérisation des habitats naturels s'appuie sur plusieurs outils :

- La typologie CORINE Biotopes qui a pour vocation de constituer un référentiel européen pour la description des habitats. Bien que s'appuyant largement sur la phytosociologie, cette typologie dépasse son cadre et constitue un outil de communication entre les différents acteurs « œuvrant pour la connaissance, la gestion et la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité... » (Extrait de la préface de CORINE Biotopes),
- La typologie du manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (EUR 27) qui découle de l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore. Elle a donc une valeur juridique. Elle se base sur la typologie des habitats européens CORINE Biotopes,
- L'annexe I de la Directive Habitats qui liste les habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des sites remarquables qui :
 - sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
 - présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou de caractéristiques intrinsèques,
 - présentent des caractéristiques remarquables.

Parmi ces habitats, la Directive en distingue certains dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

3.5.2 FLORE

La zone d'étude est parcourue selon un itinéraire semi-aléatoire, orienté de façon à échantillonner les différentes formations végétales présentes. Ces inventaires de terrain sont plus particulièrement ciblés sur les zones pouvant présenter un intérêt floristique (du fait de leurs caractéristiques).

Une liste des espèces végétales identifiées est dressée. Il est à noter que les mousses, algues, champignons et lichens n'ont pas fait l'objet d'une identification.

Les espèces présentant un intérêt patrimonial sont géolocalisées à l'aide d'un GPS et font l'objet d'une estimation du nombre d'individus présents. Elles sont ensuite répertoriées sur cartographie.

Les espèces floristiques considérées comme invasives font également l'objet d'un pointage GPS donnant lieu à une cartographie.

La carte ci-dessous localise les relevés de végétation réalisés sur le terrain.



Figure 5 : Localisation des relevés de végétation

3.5.3 FAUNE TERRESTRE

3.5.3.1 Oiseaux

Concernant l'avifaune, les espèces sont relevées à vue et au chant en parcourant la zone d'étude. L'ensemble des contacts visuels (à l'aide de jumelles) et auditifs sont notés et répertoriés sur cartographie. Les écoutes sont réalisées entre 30 minutes avant le lever du soleil et 3h après le lever du soleil, moment de la journée au cours duquel les oiseaux sont les plus actifs et les plus détectables.

Les espèces d'oiseaux détectées sont recensées et répertoriées sur cartographie.

3.5.3.2 Chiroptères

Les prospections spécifiques aux chiroptères sont menées via une recherche de gîtes au sein de la zone d'étude (cavités, fissures, anfractuosités, etc.), et la recherche d'habitats favorables aux espèces. Les fonctionnalités écologiques sont également relevées (haies, cours d'eau, prairies, zones humides, etc.).

3.5.3.3 Autres mammifères (hors Chiroptères)

Les prospections se traduisent par l'observation directe de spécimens à l'aide de jumelles et la recherche d'indices de présence tels que des empreintes, des fèces, les restes de repas, des poils, des constructions caractéristiques, marques de rongement, etc. Les prospections sont menées principalement au niveau des talus, lisières, chemins et au droit des berges des fossés et cours d'eau, lesquels sont susceptibles de permettre l'observation directe d'individus ou la détection d'indices de présence.

Chaque détection est marquée au GPS et répertoriée sur cartographie, de manière à localiser les espèces patrimoniales et à identifier les corridors écologiques.

3.5.3.4 Amphibiens

Les amphibiens sont recherchés de manière semi-aléatoire, en ciblant les milieux les plus favorables à la présence d'espèces en phase aquatique et terrestre.

Pour les espèces en phase aquatique, les recherches se sont principalement concentrées sur les pontes et les têtards dans les milieux aquatiques (zones calmes du cours d'eau, mares notamment).

En ce qui concerne les **individus en phase terrestre**, les caches les plus favorables ont été prospectées (rive de cours d'eau, souches d'arbres et pierres notamment).

Les éventuels couloirs importants de migration (présence d'amphibiens sur la route ou les chemins notamment) sont également recherchés.

L'ensemble des observations ont été pointées à l'aide d'un GPS et répertoriées sur cartographie.

3.5.3.5 Reptiles

D'une manière générale, les reptiles forment un groupe aux mœurs discrètes et donc difficile à détecter. Les individus sont recherchés à vue à l'aide de jumelles. Des transects au niveau des milieux de lisière peuvent être parcourus lentement à pied pour maximiser les détections, en ciblant les milieux les plus favorables à la biologie des reptiles (lisières, voie ferrée, routes, points d'eau, digues en pierre, etc.).

Les abris et caches favorables aux reptiles font l'objet d'une inspection (pierres, tas de végétaux ou de bois, etc.), et particulièrement pour les espèces patrimoniales. Par ailleurs, tous les indices de présence sont également répertoriés (mue, fèces).

L'ensemble des observations sont géoréférencées à l'aide d'un GPS et reportés sur cartographie.

3.5.3.6 Insectes

La méthode d'inventaire employée consiste en une recherche à vue sur la totalité de la zone d'étude à l'aide de jumelles et avec, si nécessaire, capture au filet à papillon pour identifier l'espèce. Cette méthodologie de recherche est complétée avec d'autres investigations en fonction du groupe étudié et du stade de développement (voir ci-après).

L'inventaire des lépidoptères se fait aux divers stades de développement :

- Identification à vue ou en main avec capture au filet pour les individus adultes,
- Recherche des plantes-hôtes ciblant les espèces patrimoniales recensées dans la bibliographie,
- Recherche d'œufs et de chenilles sur ces plantes-hôtes.

Les odonates adultes (imagos) sont identifiés à vue ou en main avec capture au filet. Les exuvies sont recherchées au niveau des points d'eau, afin d'identifier avec certitude les zones de reproduction des espèces patrimoniales.

Concernant les orthoptères, seuls les individus adultes sont identifiés, au son ou en main après capture au filet.

Enfin, pour les coléoptères saproxyliques et corticoles, une observation détaillée des troncs et des parties ligneuses des arbres de l'alignement a été réalisée, visant à détecter :

- des individus adultes ou à des stades larvaires ;
- des traces d'activité de coléoptères, telles que galeries sous-corticales, sciure ou trous d'éclosion ;
- des habitats favorables à l'accueil de ces espèces (cavités, décollement d'écorces, bois mort, ...).

Toutes les espèces ont été géolocalisées grâce à un GPS pédestre, puis répertoriées sur cartographie.

3.6 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION

Plusieurs outils de protections réglementaires, de conventions internationales et d'inventaires patrimoniaux ont permis de hiérarchiser le caractère patrimonial des habitats et des espèces détectées dans la zone d'étude. L'enjeu de conservation peut être évalué à une échelle locale, c'est-à-dire au droit de la zone d'étude et de ses abords, ou bien à une échelle régionale par exemple. Les espèces floristiques d'une part, les espèces faunistiques d'autre part, ainsi que les habitats ont ainsi été hiérarchisés en fonction de leur enjeu de conservation sur la base des critères précisés dans les paragraphes suivants.

3.6.1 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION DES HABITATS

Les habitats ont été hiérarchisés en fonction de leur enjeu global de conservation sur la zone d'étude, évalué selon les critères suivants :

CRITERES REGLEMENTAIRES

À l'échelle européenne :

- ❖ Directive Habitats-Faune-Flore : Directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. L'annexe I de cette Directive liste les **habitats d'intérêt communautaire**, c'est-à-dire des habitats qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition, présentent une aire de répartition réduite du fait de leur régression ou du fait de caractéristiques intrinsèques, présentent des caractéristiques remarquables. Parmi ces habitats, la Directive en distingue certains dits prioritaires du fait de leur état de conservation très préoccupant. L'effort de conservation et de protection de la part des états membres doit être particulièrement intense en faveur de ces habitats.

À l'échelle nationale :

- ❖ **Zones humides** : L'article L.211-1-1 du Code de l'Environnement stipule que « la préservation et la gestion durable des zones humides (...) sont d'intérêt général ». Les habitats humides et associés ont donc été associés à des enjeux de conservation élevés.
- ❖ **Habitats déterminants ZNIEFF en Normandie** : Ce statut, qui ne revêt pas de caractère réglementaire, désigne les habitats qui remplissent au moins l'une ou l'autre de ces 3 conditions : rare ou menacée d'après les listes rouges ; habitats remarquables ; habitats se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières. *Liste des habitats déterminants ZNIEFF de la région Normandie*
- ❖ **Liste rouge des écosystèmes en France de 2020**, fixant la liste des habitats menacées de France, selon l'UICN. Elle est parue en 2020 et recense les littoraux méditerranéens de la France métropolitaine et les forêts méditerranéennes de France métropolitaines.

CRITERES DE RESPONSABILITE

- ❖ État de conservation de l'habitat au sein de la zone d'étude,
- ❖ Rôle fonctionnel de l'habitat (vis-à-vis de l'ensemble des espèces),
- ❖ Le caractère naturel de l'habitat.

3.6.2 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION DE LA FLORE

CRITERES REGLEMENTAIRES

- ❖ **Statuts de protection règlementaires**. Ces statuts sont dans la majorité des cas mentionnés explicitement dans les tableaux d'espèces et/ou dans les descriptions d'espèces.

À l'échelle européenne :

- ❖ Directive Habitats-Faune-Flore : Directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

À l'échelle nationale :

- ❖ Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24)

À l'échelle régionale :

- ❖ Arrêté interministériel du 3 avril 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Haute-Normandie complétant la liste nationale

CRITERES DE RESPONSABILITE

- ❖ **Liste rouge.** Les listes rouges dressent un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces présentes à l'échelle du territoire considéré (France métropolitaine, région, etc.). Elles permettent de déterminer le risque de disparition du territoire des espèces. Dans le cadre de cette étude, différentes listes rouges ont été consultées.

À l'échelle nationale :

- ❖ La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN, 2018)

À l'échelle régionale :

- ❖ Inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts Buchet, J., Toussaint, B. & Housset, P. 2015. Inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie (Ptéridophytes et Spermatophytes) : raretés, protections, menaces et statuts. CBN de Bailleul. 103 pp.
- ❖ **Espèce déterminante ZNIEFF.** Ce statut, qui ne revêt pas de caractère réglementaire, désigne les espèces (ou habitat) qui remplissent au moins l'une ou l'autre de ces 3 conditions : espèce rare ou menacée d'après les listes rouges ; espèce protégée (à l'échelle départementale, régionale ou nationale) ou faisant l'objet d'une réglementation européenne ou internationale ; espèce se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières.
- ❖ **Plans nationaux et régionaux d'actions.**
- ❖ **Fonctionnalité écologique** de la zone d'étude.
 - ❖ L'espèce végétale considérée est une plante-hôte d'une espèce animale patrimoniale,
 - ❖ Rareté de l'espèce à l'échelle du territoire considérée (local, communal, départemental, voire à une échelle plus grande)
 - ❖ Position et importance de la zone d'étude vis-à-vis de l'aire de répartition de l'espèce et de ses besoins écologiques.

3.6.3 MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ENJEU DE CONSERVATION DE LA FAUNE

CRITERES REGLEMENTAIRES

- ❖ **Statuts de protection réglementaires.** Ces statuts sont dans la majorité des cas mentionnés explicitement dans les tableaux d'espèces et/ou dans les descriptions d'espèces.

À l'échelle internationale :

Directive Habitats-Faune-Flore : La Directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992 concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Y sont inscrites les espèces d'intérêt communautaire (Annexe 2), les espèces qui nécessitent une protection stricte (Annexe 4) et les espèces dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

- Directive Oiseaux : La Directive européenne 79/409/CEE, dite « Directive Oiseaux », liste les espèces d'oiseaux devant faire l'objet de mesures de conservation spéciales en particulier en ce qui concerne leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction (Annexe 1). Les espèces d'oiseaux chassables y sont également listées (Annexe 2) ainsi que les espèces pouvant être commercialisées.

À l'échelle nationale :

- Protection nationale : listes nationales des espèces protégées sur l'ensemble du territoire : l'article L. 411-1 du Code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel et mentionnées ci-dessous :
 - Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009.
 - Liste nationale des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007.
 - Liste nationale des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021.
 - Liste nationale des insectes protégés sur l'ensemble du territoire métropolitain au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007.

CRITERES DE RESPONSABILITE

- ❖ **Espèce déterminante ZNIEFF.** Ce statut, qui ne revêt pas de caractère réglementaire, désigne les espèces (ou habitat) qui remplissent au moins l'une ou l'autre de ces 3 conditions : espèce rare ou menacée d'après les listes rouges ; espèce protégée (à l'échelle départementale, régionale ou nationale) ou faisant l'objet d'une réglementation européenne ou internationale ; espèce se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières.
- ❖ **Liste rouge.** Les listes rouges dressent un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces présentes à l'échelle du territoire considéré (France métropolitaine, région, etc.). Elles permettent de déterminer le risque de disparition de notre territoire des espèces animales qui s'y reproduisent en milieu naturel ou qui y sont régulièrement présentes. Dans le cadre de cette étude, différentes listes rouges ont été consultées :

À l'échelle européenne :

- Liste rouge européenne des amphibiens (UICN, 2009),
- Liste rouge européenne des oiseaux (UICN, 2015),
- Liste rouge européenne des papillons (UICN, 2010),
- Liste rouge européenne des odonates (UICN, 2010),
- Liste rouge européenne des orthoptères (UICN, 2016),
- Liste rouge européenne des mammifères (UICN, 2007),
- Liste rouge européenne des reptiles (UICN, 2009),
- Liste rouge européenne des coléoptères (UICN, 2010),

À l'échelle nationale :

- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine (UICN, 2016). UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN, 2011). UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 27 pp.

- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine (UICN, 2016). UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. 31 pp.
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN, 2015). UICN France, MNHN & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine (UICN, 2012). UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique.
- La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (UICN, 2017). UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. 15 pp.

À l'échelle régionale :

- Liste rouge des oiseaux nicheurs de Normandie (GONm, 2024)
- Liste rouge des mammifères de Normandie (GNM, 2022)
- Liste rouge des amphibiens de Normandie (OBHEN / URCPIE de Normandie, 2022)
- Liste rouge des reptiles de Normandie (OBHEN / URCPIE de Normandie, 2022)
- Liste rouge des odonates de Normandie (CEN Normandie et GRECIA, 2022)
- Liste rouge des orthoptères de Normandie (CEN Normandie et GRECIA, 2022)
- Liste rouge des rhopalocères et des zygiens de Normandie (CEN Normandie et GRECIA, 2022)

❖ **Plans nationaux et régionaux d'actions.**

❖ **Fonctionnalité écologique** de la zone d'étude.

- Statut de l'espèce au droit de la zone d'étude. L'utilisation de la zone d'étude par l'espèce est considérée. Ce lieu peut par exemple constituer un site de reproduction, d'alimentation, de repos, de transit, etc.
- Rareté de l'espèce à l'échelle du territoire considérée (local, communal, départemental, voire à une échelle plus grande).
- Position et importance de la zone d'étude vis-à-vis de l'aire de répartition de l'espèce et de ses besoins écologiques.

AUTRES CRITERES

Les statuts suivants ne conditionnent pas directement l'évaluation de l'enjeu local de conservation, néanmoins ils sont pris en compte dans l'élaboration des statuts de protection à l'échelle nationale et européenne, ils sont donc considérés à titre indicatif :

- ❖ Convention de Berne : Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. Y sont inscrites les espèces de faune strictement protégées (Annexe 2) et les espèces dont l'exploitation est réglementée (Annexe 3),
- ❖ Convention de Bonn : la convention de Bonn est relative à la conservation des espèces migratrices. Elle liste les espèces migratrices menacées nécessitant une protection immédiate (Annexe 1) et les espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées (Annexe 2).

3.7 CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'ÉTUDE

Les inventaires ont été réalisés le 21 avril 2026. Les résultats de l'étude correspondent aux observations réalisées à cette période d'inventaire.

Les prospections ont été réalisées avec des conditions météorologiques favorables aux taxons ciblés. Aucune difficulté d'accès particulière n'a été relevée, ce qui a permis de prospecter l'intégralité de la zone d'étude.

4. SYNTHÈSE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

Pour le recueil des zonages bibliographiques ont été consultés les types de protection et les inventaires patrimoniaux listés dans le tableau ci-dessous. Toutefois, seuls les zonages effectivement situés au sein de l'aire d'étude éloignée (5 km) ont été pris en considération, listés et cartographiés dans la suite.

Tableau 4 : Synthèse du recueil bibliographique

Protection réglementaire	Arrêté de Protection de Biotope
	Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN)
	Cœur de Parc National
	Réserve biologique (intégrale et dirigée)
	Réserve Naturelle Nationale
	Réserve Naturelle Régionale
Protection contractuelle	Aire d'adhésion de Parc national
	Parc Naturel Régional
	Parc Naturel Marin
Protection par maîtrise foncière	Espace Naturel Sensible
Protection au titre de conventions et d'engagements européens ou internationaux	Sites Natura 2000 (Directive « Oiseaux » et Directive « Habitats, Faune, Flore »)
	Réserve de biosphère
	Zone humide protégée par la convention Ramsar
Inventaire patrimonial	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (continentale et marine, de type I et de type II)
	Zone humide d'après le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides
	Continuité écologique (Corridors écologiques surfaciques et linéaires et Réservoirs de biodiversité)
	Occupation du sol d'après Corine Land Cover

4.1 SITES NATURA 2000

Un site Natura 2000 est compris dans l'aire d'étude éloignée (5 km). Ce site est listé et cartographié ci-après.

Les sites Natura 2000 ont un caractère de protection au titre de conventions européennes. Si le projet intercepte un site, il est nécessaire de réaliser une évaluation simplifiée des incidences du projet sur le site Natura 2000 en question en ayant défini les caractéristiques du projet (durée, phasage, période, nature des travaux, budget, etc.). Cette évaluation simplifiée permettra de statuer si le projet impacte le site Natura 2000 ou non. Si des impacts sont pressentis à partir de l'évaluation simplifiée, une évaluation complète sera alors nécessaire.

Tableau 5 : Site Natura 2000 mentionné au niveau de l'aire d'étude éloignée

Code	Nom	Distance au projet
<i>Natura 2000 – Directive Habitats</i>		
FR2300128	Vallée de l'Eure	≈ 2,3 km

- **Vallée de l'Eure (FR2300128)**

Le site Natura 2000 Vallée de l'Eure se caractérise par une mosaïque de milieux calcaires, forestiers et prairiaux, qui forment un ensemble écologique particulièrement riche. Les versants calcaires accueillent des pelouses sèches, des landes et des formations à genévriers, milieux ouverts très ensoleillés favorables à une flore spécialisée (orchidées, plantes xérophiles) et à une faune d'insectes remarquable. Les forêts de pentes et ravins, dominées par le hêtre ou des associations du Tilio-Acerion, offrent des zones fraîches et ombragées essentielles pour les chauves-souris et de nombreux invertébrés. Les prairies maigres de fauche, entretenues par des pratiques agricoles extensives, constituent des réservoirs de biodiversité pour les pollinisateurs et les plantes prairiales. Enfin, les milieux rocheux et éboulis calcaires, ainsi que les eaux oligomésotrophes à characées, complètent cet ensemble en apportant des niches écologiques variées, renforçant la diversité des espèces présentes, dont plusieurs protégées au niveau européen.

Il n'apparaît pas d'enjeux particuliers vis-à-vis des sites Natura 2000 aux vues de la nature de ceux-ci. Elle diffère de ceux du site d'étude.

La carte ci-dessous localise les sites Natura 2000 au droit du secteur.

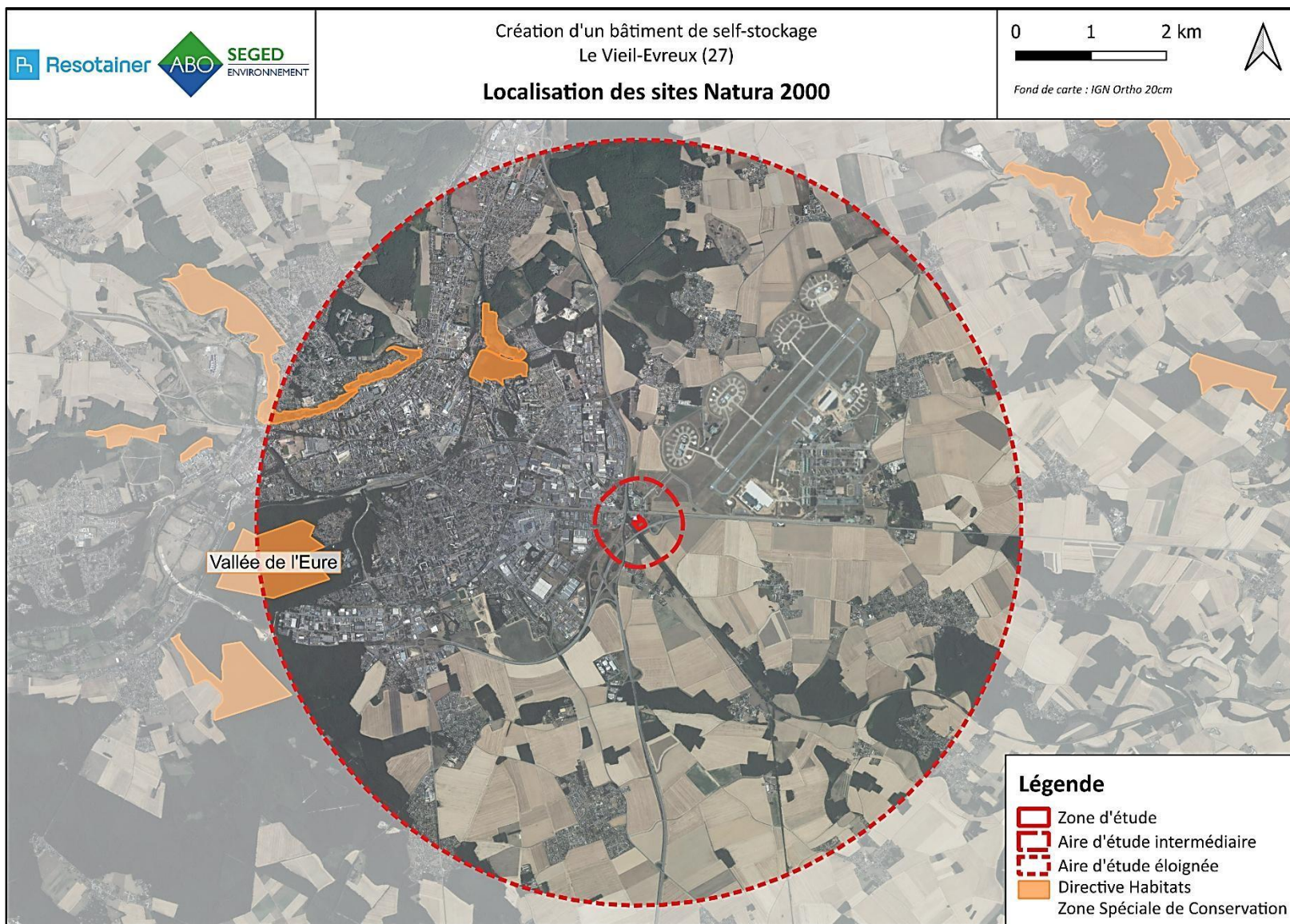


Figure 6 : Localisation des sites Natura 2000

4.2 ARRÊTÉS DE PROTECTION

Un Arrêté de Protection de Biotope (APB) est présent dans l'aire d'étude éloignée. Aucun Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN) n'est identifié dans l'aire d'étude éloignée. Ces informations sont résumées dans le tableau ci-dessous et cartographiées sur la figure suivante.

Tableau 6 : Arrêté de Protection de Biotope mentionné au droit de l'aire d'étude éloignée.

Code	Nom	Distance au projet
Arrêté de Protection de Biotope		
FR3800050	Forêt Communale D'Evreux	≈ 4,9 km

- **Forêt Communale D'Evreux (FR3800050)**

Cet APB protège la seule station d'Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*) de Haute-Normandie, située dans la forêt communale d'Évreux. Grâce à la gestion du massif forestier par l'Office national des forêts et la ville d'Évreux, la station s'est développée au point de sortir du périmètre défini par l'APB.

Il n'apparaît pas d'enjeux particuliers vis-à-vis des Arrêtés de Protection aux vues de la nature et de la distance de ceux-ci.

La carte ci-dessous présente la répartition des Arrêtés de Protection.

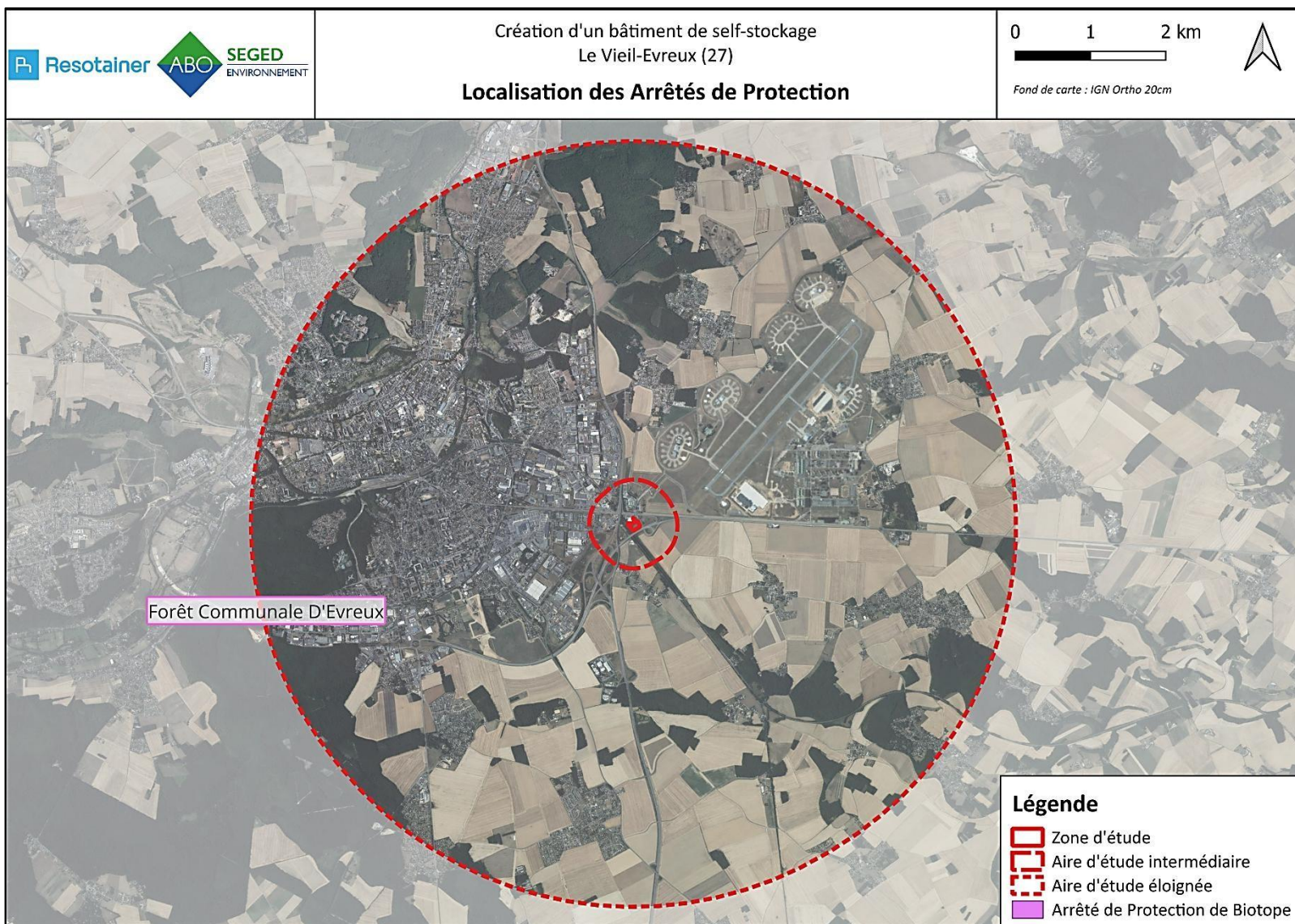


Figure 7 : Localisation des Arrêts de Protection

4.3 SITES DES CONSERVATOIRES

En ce qui concerne les sites des Conservatoires, trois sites gérés par des Conservatoires d'Espaces Naturels sont identifiés dans un rayon de 5 km autour du projet. Ces sites sont listés et cartographiés ci-après.

Tableau 7 : Liste des sites des Conservatoires mentionnés au droit de l'aire d'étude éloignée.

Code	Nom	Distance au projet
<i>Sites gérés des Conservatoires d'Espaces Naturels</i>		
FR4507214	Base aérienne 105	≈ 1,7 km
FR4505794	Les coteaux d'Evreux	≈ 2,5 km
FR4505797	Site archéologique du vieil-Evreux	≈ 2,5 km

- **Base aérienne 105 (FR4507214)**

La base militaire d'Evreux abrite une flore et des prairies sèches rares, uniquement présentes sur la plaine de Saint-André. L'une des espèces les plus typiques est le Lin bisannuel, exceptionnel et gravement menacé d'extinction en Normandie orientale. Il est très abondant dans les prairies les mieux préservées de la base aérienne. Cette espèce est accompagnée de nombreuses graminées, mais aussi d'autres plantes remarquables comme la Gesse de Nissole et l'Orchis bouffon, toutes deux très rares et inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'extinction. Ces prairies sont préservées grâce à une gestion extensive par fauche.

- **Les coteaux d'Evreux (FR4505794)**

Situé dans la vallée de l'Iton, les coteaux d'Evreux forment des îlots de nature enclavés dans l'agglomération. Ils sont formés d'une mosaïque de pelouses sèches, fourrés et boisements calcicoles reconnus au niveau européen, abritant des espèces remarquables, parfois montagnardes ou méridionales. Les opérations de gestion consistent essentiellement à restaurer et maintenir l'ouverture des pelouses calcicoles sèches et rétablir des connexions entre elles. Ces opérations (débroussaillage, pâturage ovin) sont prises en charge depuis 2004 par la Ville d'Evreux. Plusieurs espèces faunistiques ont recensées au sein du site : Azuré porte-queue, Mélitée du Plantain, Léopard des souches, Grand Rhinolophe, Criquet vert-échine, Oedipode turquoise, Petite Cigale des montagnes, etc. Plusieurs espèces floristiques ont également été identifiées : Epiaire d'Allemagne, Hépatique à trois lobes, Gesse sans feuilles, Orobanche de la germandrée, Brunelle laciniée, Fétuque marginée, Séséli des montagnes, Mélampyre des champs.

- **Site archéologique du vieil-Evreux (FR4505797)**

Sur ce site s'élevait il y a 2000 ans un complexe religieux considérable. Depuis 2002, le Département de l'Eure en a fait un lieu de connaissance et de valorisation archéologique ouvert au public, ainsi qu'une vitrine de pratiques écologiquement responsables. Le Conservatoire apporte ses compétences techniques et scientifiques pour l'entretien des réserves archéologiques, principalement avec la mise en place d'un pâturage ovin (avec le troupeau départemental), d'un fauchage tardif et avec le maintien de zones refuges non gérées. Les milieux et la végétation sont peu variés et homogènes (des prairies pour l'essentiel du site). Toutefois, quelques parcelles et une mare accueillent une biodiversité plus riche et patrimoniale. En outre, un espace conservatoire en faveur des plantes messicoles a été créé. Plusieurs espèces faunistiques ont recensées au sein du site : Faucon hobereau, Mante religieuse, Machaon, Agrion mignon, Triton crêté, Triton palmé, Triton ponctué, Léopard des murailles, etc. Plusieurs espèces floristiques ont également été identifiées : Orobanche de la Picride, Gesse de Nissole, Rhinanthé velu, Cornifle submergé, Tabouret des champs, Mâche dentée.

Trois sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie sont localisés à proximité de la zone d'étude. Bien que ces sites présentent un intérêt patrimonial élevé, tant par la diversité et la qualité de leurs habitats que par la richesse de leur faune et de leur flore, la zone d'étude apparaît dégradée pour accueillir des espèces remarquables comparables.

La carte ci-dessous présente la répartition des sites gérés par des Conservatoires d'Espaces Naturels.

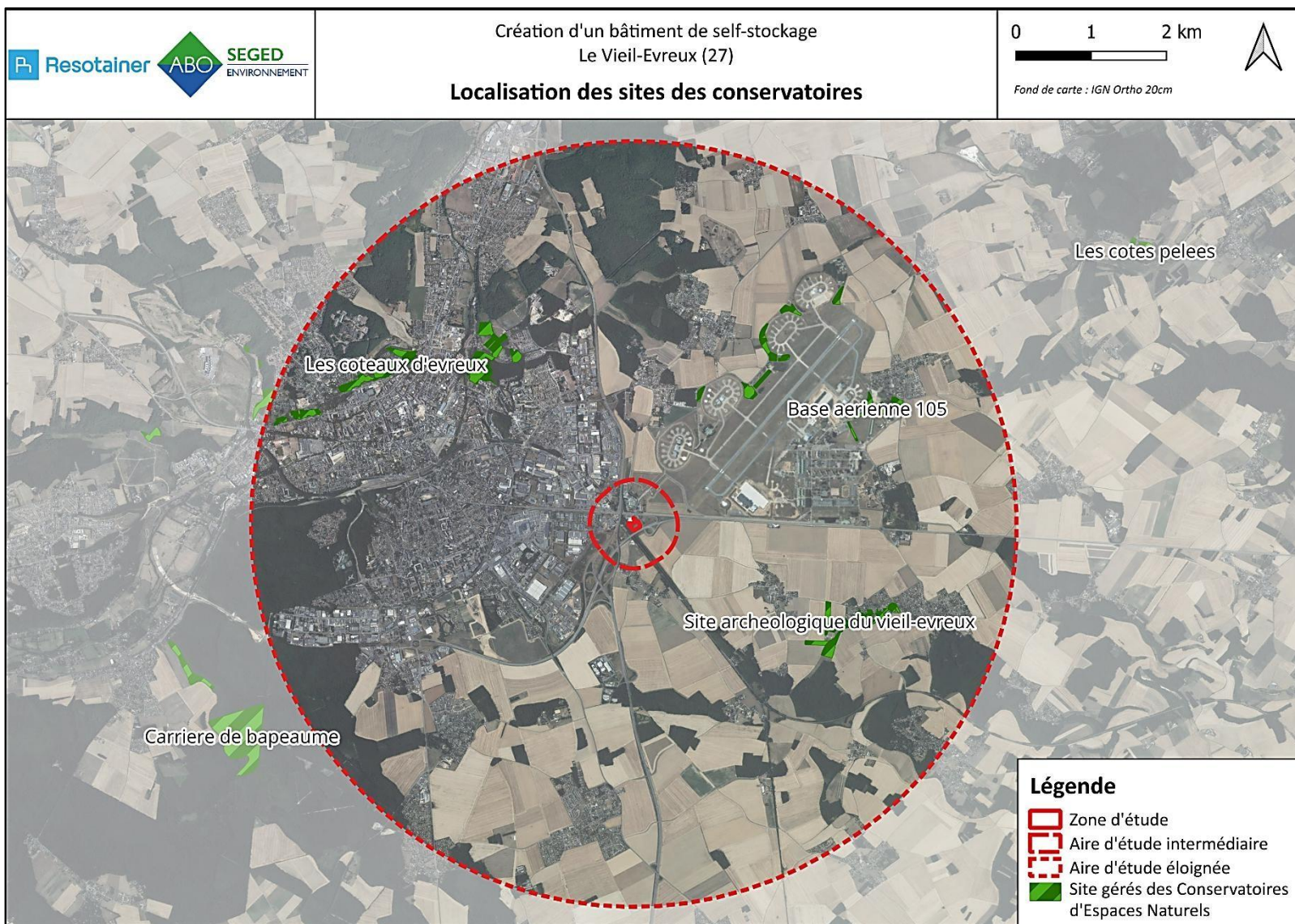


Figure 8 : Localisation des Sites des Conservatoires

4.4 ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Cinq Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) continentales de type I et trois ZNIEFF continentales de type II, sont identifiées dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Ces ZNIEFF sont listées et cartographiées ci-après.

Tableau 8 : Liste des ZNIEFF mentionnées au droit de l'aire d'étude éloignée.

Code	Nom	Distance au projet
ZNIEFF continentale de type I		
230030949	Les coteaux d'Argence-Censurière à Nétreville	≈ 2,4 km
230030891	La carrière du bois des vignes	≈ 3,4 km
230009149	La côte Saint-Sauveur et le Bois de Saint-Michel	≈ 3,5 km
230030890	Le coteau de la Verderie	≈ 4,8 km
230015413	La forêt d'Evreux, le coteau de Navarre, la route Potier	≈ 4,8 km
ZNIEFF continentale de type II		
230009110	La vallée de l'Eure d'Acquigny à Menilles, la basse vallée de l'Iton	≈ 2,3 km
230000816	La forêt d'Evreux	≈ 3,4 km
230009125	Le bois de Garennes, la forêt de Merey, le val David	≈ 4,1 km

- **Les coteaux d'Argence-Censurière à Nétreville (230030949)**

L'intérêt de la ZNIEFF concerne un ensemble de pelouses calcicoles à orchidées comprenant en outre des lisières et quelques éboulis. A l'extrême Nord du site, le coteau héberge quelques lambeaux de pelouses calcicoles, de faible surface, directement menacées par la colonisation des ligneux. Toutefois, ce secteur regroupe encore un cortège d'espèces spécifiques dont certaines sont remarquables. Il s'agit de l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), assez rare et protégé au niveau régional, du Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*), rare, et de l'Orobanche sanglante (*Orobanche gracilis*), assez rare. Au niveau faunistique, citons deux Lépidoptères, le Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*) et le Flambé (*Ipheclides podalirius*) ainsi que, parmi les Orthoptéroïdes, la Mante religieuse (*Mantis religiosa*), le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*), l'Ephippigère des vignes (*E. ephippiger*) et, enfin, la rare Decticelle carroyée (*Platycleis tessellata*). La forte fréquentation du site, l'enrésinement, le retournement des pelouses, leur embroussaillage naturel sont des menaces qui mettent en péril la conservation des richesses écologiques.

- **La carrière du bois des vignes (230030891)**

L'intérêt de la ZNIEFF concerne une ancienne carrière de craie où subsistent des fragments de pelouses sèches assez rases et encore entretenues par les lapins. Ce secteur présente également des escarpements modestes et des zones de pelouses écorchées favorables à de petits chaméphytes comme la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*). Cette plante est considérée comme peu commune et déterminante en Haute-Normandie. Le Séséli des montagnes (*Seseli montanum*) profite également de ces habitats pour se développer. Il est considéré comme rare et déterminant ZNIEFF en Haute-Normandie. Malgré une superficie réduite, cette zone regroupe toujours une forte proportion de pelouses, de zones de craie dénudées et d'escarpements potentiellement favorables à plusieurs espèces remarquables. La carrière a très peu évolué depuis 1996. De ce fait, le maintien d'une diversité d'habitats pionniers et ouverts et la faible colonisation par les ligneux laissent présager que les plantes remarquables sont toujours présentes. Les principales menaces concernent plus la fréquentation du site (pique-nique et dépôts de matériaux) que la fermeture des milieux. Toutefois, la colonisation du site par le Pin sylvestre est lente mais certaine.

- **La côte Saint-Sauveur et le Bois de Saint-Michel (230009149)**

Cette ZNIEFF regroupe un grand ensemble de coteaux exposés au Sud qui dominent la ville d'Evreux. Ils se prolongent dans un vallon adjacent qui est majoritairement boisé. Cet ensemble très étendu et diversifié comporte

des pelouses mésophiles localement plus rases, des lisières, des bois calcicoles et de nombreuses espèces patrimoniales (près d'une quarantaine d'espèces déterminantes). De nombreuses espèces remarquables y ont été observées. Elles hébergent neuf espèces déterminantes dont de nombreuses stations d'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), protégé au niveau régional. La faune de la Côte Saint-Sauveur présente neuf espèces d'intérêt dont trois Lépidoptères : le Flambé (*Iphiclides podalirius*), l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et la rare Grisette (*Carcharodus alceae*). Le pâturage extensif est indispensable pour préserver la richesse écologique des milieux ouverts et la sylviculture est à adapter à la conservation des enjeux patrimoniaux.

- **Le coteau de la Verderie (230030890)**

L'intérêt de la ZNIEFF concerne des pelouses calcicoles sèches (mesobromion), assez ouvertes en haut de pente et dominées par des lisières, avec quelques espèces caractéristiques. Des espaces de pelouses rases accueillent quelques stations disséminées de Séséli des montagnes (*Seseli montanum*) et de Brunelle à grandes fleurs (*Prunella grandiflora*), plantes rares et déterminantes ZNIEFF. L'intérêt au niveau de la faune est lié à la présence de la Petite Cigale de montagne (*Cicadetta montana*). Cette espèce à affinités méridionales fréquente les pelouses sèches des coteaux ensoleillés. Bien que non déterminante en Haute-Normandie (aucune liste d'hémiptères déterminants ZNIEFF n'a été proposée), elle est rare dans la région.

- **La forêt d'Evreux, le coteau de Navarre, la route Potier (230015413)**

L'intérêt de la ZNIEFF concerne la seule station d'Airelle rouge (*Vaccinium vitis-idaea*) de Haute-Normandie. Protégée au niveau régional, cette espèce montagnarde, rarissime en plaine, est considérée comme exceptionnelle en Haute-Normandie. Elle se développe au sein d'un boisement de chênes et de bouleaux (chênaie-boulaie) assez peu diversifié qui repose sur des argiles à silex et sur un sol très acide. Ce boisement est parsemé de quelques pins. Localisée dans la partie centrale de la parcelle, à proximité de la route, l'Airelle rouge couvre plusieurs centaines de m². Quelques pieds de Sucepin (*Monotropa hypopitys*) et de Danthonie décombante (*Danthonia decumbens*) ont été recensés le long du sentier qui traverse la parcelle.

- **La vallée de l'Eure d'Acquigny à Menilles, la basse vallée de l'Iton (230009110)**

Cette ZNIEFF couvre les vallées de l'Eure et de l'Iton, combinant milieux humides, coteaux calcicoles et boisements, formant une trame écologique riche et diversifiée. Les habitats majeurs incluent ripisylves, prairies humides, roselières et pelouses sèches, favorables à une forte biodiversité. La flore est remarquable avec des espèces rares comme la Laîche aiguë, la Sagittaire à feuilles en flèche ou l'Euphorbe des marais, ainsi que des orchidées comme l'Ophrys bourdon et l'Orchis singe sur les coteaux. Les milieux aquatiques abritent des plantes comme le Nénuphar jaune et des libellules rares telles que l'Agrion de Mercure et le Caloptéryx vierge. La faune comprend des oiseaux emblématiques comme le Martin-pêcheur, le Fuligule morillon et le Bihoreau gris. Les coteaux secs accueillent de nombreux insectes remarquables : Mante religieuse, Cédipode bleu, Flambé ou Damier de la succise. On note aussi la présence exceptionnelle du Sonneur à ventre jaune, amphibien très rare en Normandie. Malgré cette richesse, les milieux sont menacés par l'urbanisation, l'agriculture et la fermeture des pelouses, nécessitant des actions de gestion.

- **La forêt d'Evreux (230000816)**

Cette ZNIEFF de 6 224 ha associe forêts, coteaux et vallées, avec des habitats variés : chênaies-charmaies, hêtraies à houx, landes à callune et prairies humides de fond de vallée. La flore est remarquable avec des espèces rares comme l'Airelle ponctuée, l'Oeillet des chartreux ou l'Ancolie, ainsi que des plantes protégées comme l'Épipactis brun-rouge et le Trèfle d'eau. Les milieux humides accueillent des végétations spécifiques (roselières, mégaphorbiaies) et des espèces exceptionnelles comme le Peucedan à feuilles de carvi. La faune est particulièrement riche en chauves-souris, dont le Grand Rhinolophe, le Murin de Bechstein et la rare Noctule de Leisler, utilisant cavités et forêts pour tout leur cycle de vie. Les oiseaux forestiers sont bien représentés avec le Pic noir, le Pic mar et l'Engoulevent d'Europe, ainsi que le Martin-pêcheur près des cours d'eau. Les milieux aquatiques abritent aussi des libellules rares comme l'Agrion de Mercure et le Gomphe à forceps, ainsi que des amphibiens. L'ensemble forme un réseau écologique complet, favorable à de nombreuses espèces patrimoniales. L'urbanisation et l'agriculture sont les principales menaces qui pèsent sur ce site avec un mitage constant des habitats. Le réseau routier constitue également une barrière pour la faune.

- **Le bois de Garennes, la forêt de Merey, le val David (230009125)**

Cette ZNIEFF couvre les vallées de l'Eure et de l'Iton, combinant milieux humides, coteaux calcicoles et boisements, formant une trame écologique riche et diversifiée. Les habitats majeurs incluent ripisylves, prairies humides,

roselières et pelouses sèches, favorables à une forte biodiversité. La flore est remarquable avec des espèces rares comme la Laîche aiguë, la Sagittaire à feuilles en flèche ou l'Euphorbe des marais, ainsi que des orchidées comme l'Ophrys bourdon et l'Orchis singe sur les coteaux. Les milieux aquatiques abritent des plantes comme le Nénuphar jaune et des libellules rares telles que l'Agrion de Mercure et le Caloptéryx vierge. La faune comprend des oiseaux emblématiques comme le Martin-pêcheur, le Fuligule morillon et le Bihoreau gris. Les coteaux secs accueillent de nombreux insectes remarquables : Mante religieuse, Cédipode bleu, Flambé ou Damier de la succise. On note aussi la présence exceptionnelle du Sonneur à ventre jaune, amphibien très rare en Normandie. Malgré cette richesse, les milieux sont menacés par l'urbanisation, l'agriculture et la fermeture des pelouses, nécessitant des actions de gestion.

Huit ZNIEFF sont localisées au sein de l'aire d'étude éloignée. Les habitats remarquables sont majoritairement constitués de coteaux calcicoles, de boisements et de zones humides. Ils accueillent une grande diversité d'espèces floristiques et faunistiques patrimoniales. Cependant, les habitats du projet ne sont pas semblables à ceux observés dans ces milieux naturels. Par conséquent, ils n'abriteraient pas d'espèces patrimoniales pour la région.

La carte ci-dessous localise les ZNIEFF au droit du secteur.

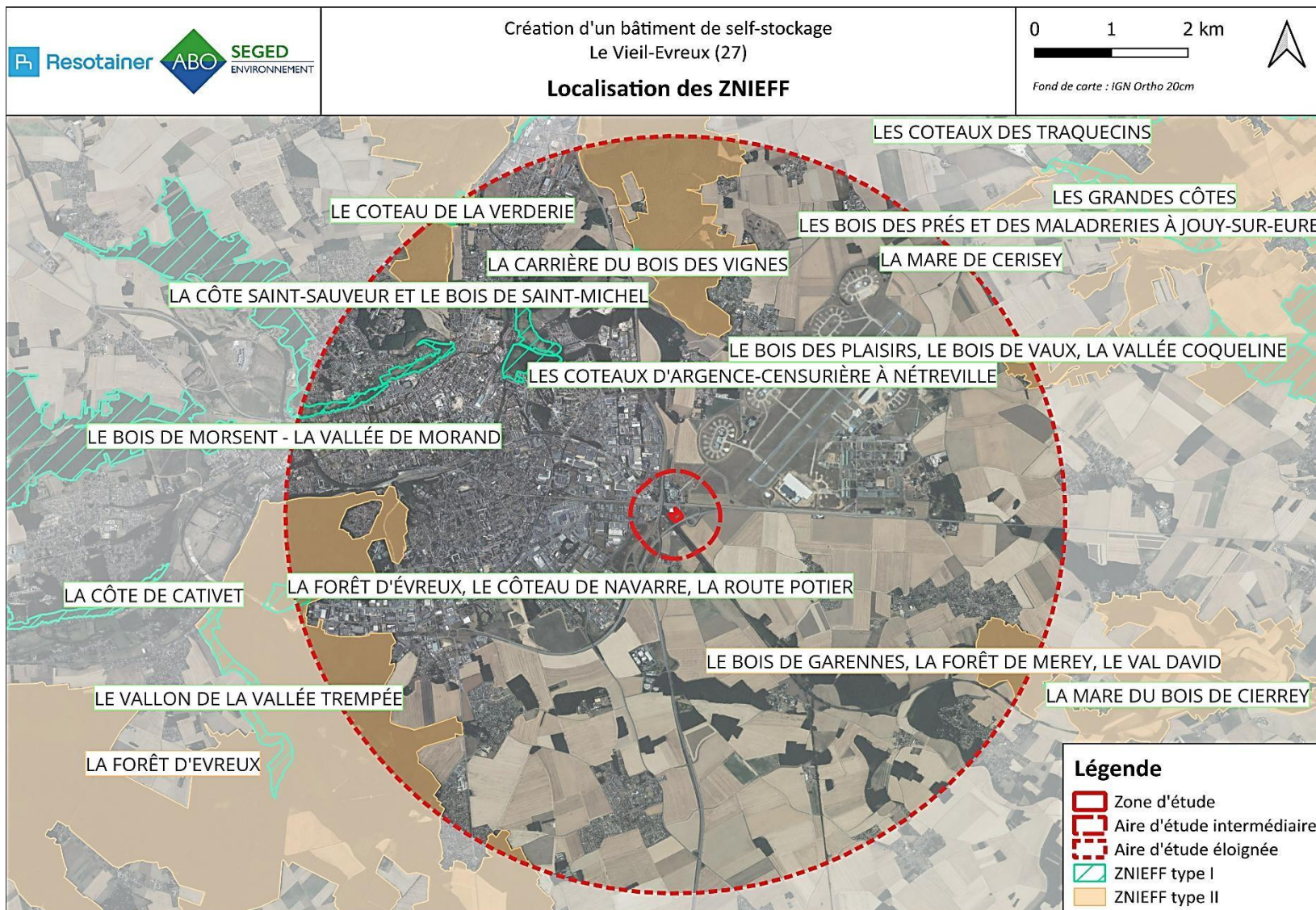


Figure 9 : Localisation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

4.5 ESPACES NATURELS SENSIBLES

En se basant sur la version de juillet 2021 de la couche Espaces Naturels Sensibles de l'INPN, deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont compris dans l'aire d'étude éloignée. Ils sont listés et cartographiés ci-dessous.

Tableau 9 : Liste des Espaces Naturels Sensibles mentionnés au droit de l'aire d'étude éloignée

Code	Nom	Distance au projet
FR4703152	Les coteaux d'Evreux	≈ 2,3 km
FR4703374	Gisacum	≈ 2,6 km

- **Les coteaux d'Evreux (FR4703152)**

Situé dans la vallée de l'Iton, les coteaux d'Evreux forment des îlots de nature enclavés dans l'agglomération. Ils sont formés d'une mosaïque de pelouses sèches, fourrés et boisements calcicoles reconnus au niveau européen, abritant des espèces remarquables, parfois montagnardes ou méridionales. Les opérations de gestion consistent essentiellement à restaurer et maintenir l'ouverture des pelouses calcicoles sèches et rétablir des connexions entre elles. Ces opérations (débroussaillage, pâturage ovin) sont prises en charge depuis 2004 par la Ville d'Evreux. Plusieurs espèces faunistiques ont recensées au sein du site : Azuré porte-queue, Mélitée du Plantain, Léopard des souches, Grand Rhinolophe, Criquet vert-échine, Oedipode turquoise, Petite Cigale des montagnes, etc. Plusieurs espèces floristiques ont également été identifiées : Epiaire d'Allemagne, Hépatique à trois lobes, Gesse sans feuilles, Orobanche de la germandrée, Brunelle laciniée, Fétuque marginée, Séséli des montagnes, Mélampyre des champs.

- **Gisacum (FR4703374)**

Depuis 2002, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie (CEN HN) intervient sur les réserves archéologiques de Gisacum par la mise en place d'un pâturage ovin qui entretient de manière écologique cet espace naturel. En 2007 et 2008, le Département de l'Eure confie au CEN HN la réalisation du diagnostic écologique du site. Il permet de disposer d'un état des lieux des parcelles en ce qui concerne les habitats naturels, les espèces végétales et animales. Ces inventaires ont permis la rédaction d'un plan de gestion qui concilie la préservation du patrimoine archéologique et l'expression d'une plus importante biodiversité.

Situé sur un plateau agricole constitué de grandes cultures, le site du Vieil Evreux apparaît comme un îlot de nature à préserver :

- 215 plantes dont 11 remarquables en Haute-Normandie
- 12 espèces de Papillons de jour et 8 espèces de Criquets/Sauterelles...
- 11 espèces de Libellules et 3 espèces de Tritons dans l'unique mare du site
- 40 oiseaux observés dont 27 nicheurs sur le site

Deux sites Espaces Naturels Sensibles sont localisés au sein de l'aire d'étude éloignée. Bien que proches du site d'étude, les habitats sont distincts. Il n'apparaît donc pas d'enjeu vis-à-vis de ces Espaces Naturels Sensibles.

La carte ci-dessous localise les Espaces Naturels Sensibles au droit du secteur.

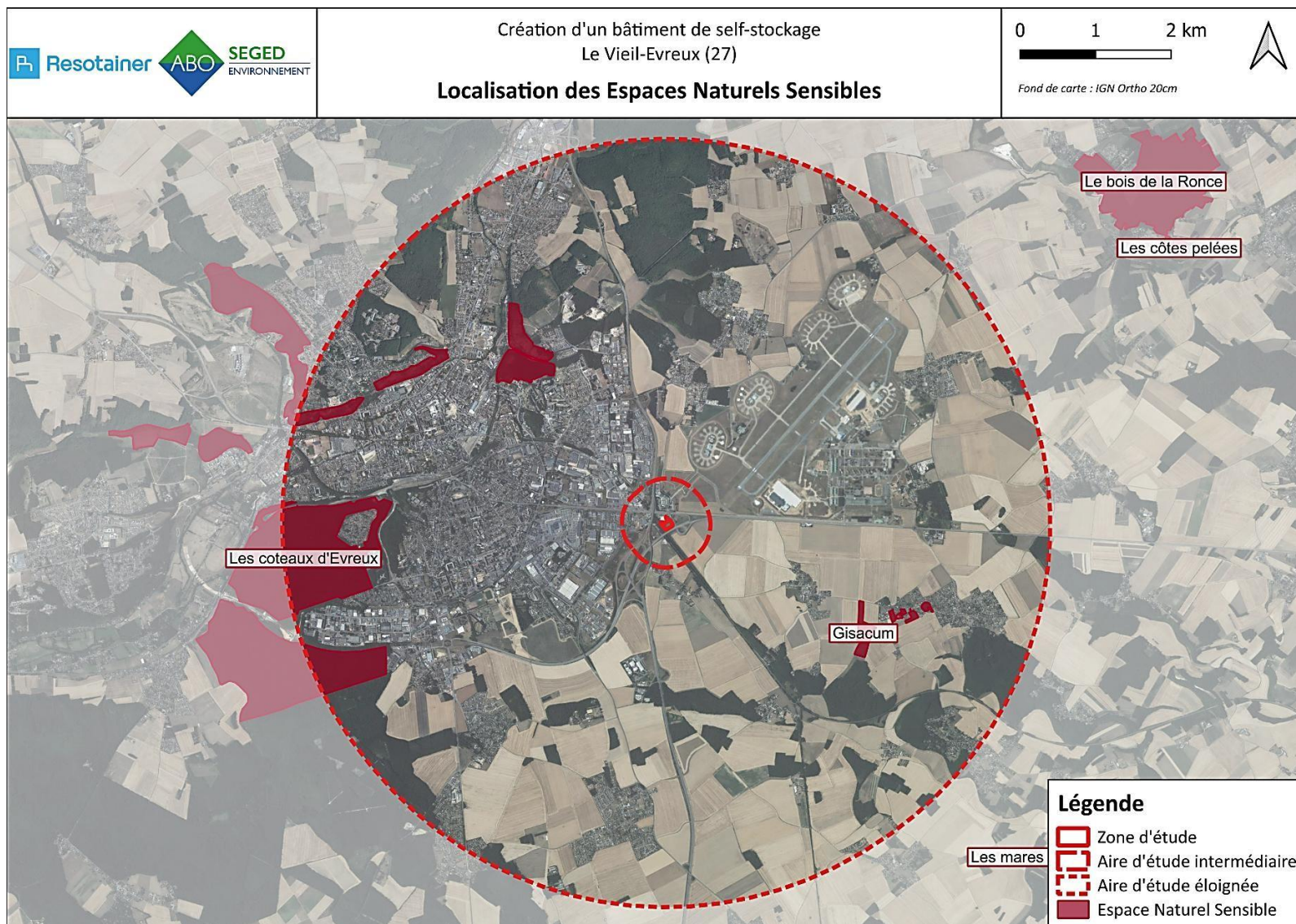


Figure 10 : Localisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

4.6 OCCUPATION DU SOL

Le référentiel Corine Land Cover 2018, permet de cartographier les grandes entités géographiques. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les grandes échelles, il permet néanmoins de prendre connaissance de l'environnement général au droit de la zone d'étude. Les habitats recensés au sein de l'aire d'étude éloignée sont listés ci-dessous (ceux recensés au sein de la zone d'étude sont mentionnés en gras).

Tableau 10 : Liste des habitats recensés au droit de l'aire d'étude éloignée selon Corine Land Cover 2018.

Corine Land Cover – Niveau 1	Corine Land Cover – Niveau 2	Corine Land Cover – Niveau 3
1.Territoires artificialisés	11. Zones urbanisées	112. Tissu urbain discontinu
	12. Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	121. Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
		122. Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
	14. Espaces verts artificialisés, non agricoles	124. Aéroports
		142. Équipements sportifs et de loisirs
2. Territoires agricoles	21. Terres arables	211. Terres arables hors périmètres d’irrigation
	23. Prairies	231. Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
	24. Zones agricoles hétérogènes	242. Systèmes cultureux et parcellaires complexes
		243. Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
3. Forêts et milieux semi-naturels	31. Forêts	311. Forêt de feuillus
		312. Forêts de conifères
		313. Forêts mélangées
	32. Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	322. Landes et broussailles

D'après le référentiel Corine Land Cover, la zone d'étude est située en « Zones industrielles ou commerciales et installations publiques (121) ».

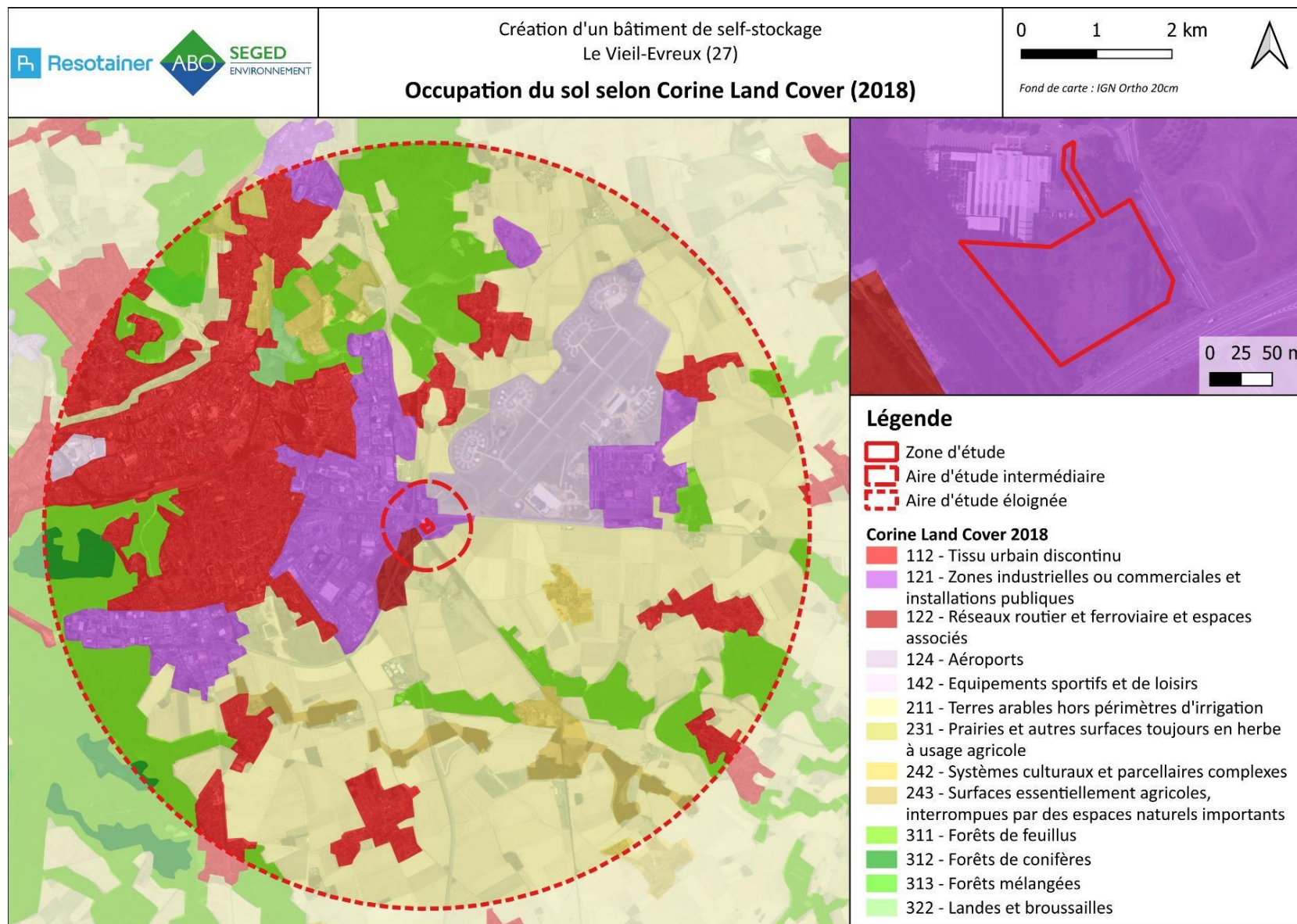


Figure 11 : Occupation du sol au niveau de la zone d'étude et dans l'aire d'étude éloignée, d'après le référentiel Corine Land Cover 2018

4.7 ZONES HUMIDES

4.7.1 RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le site du projet est situé dans le bassin versant « L'Eure du confluent du ruisseau de l'Etang (exclu) au confluent du ruisseau d'Autheuil (inclus) ».

Le réseau hydrographique apparaît peu dense à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Un seul cours d'eau se situe à proximité de l'emprise du projet. Il s'agit de l'Iton, une rivière d'une longueur de 131,8 km qui se situe à 3,2 km à l'ouest du site d'étude. De plus, de nombreux bassins hydrographiques se situent autour du périmètre d'étude.

La carte ci-dessous présente le réseau hydrographique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

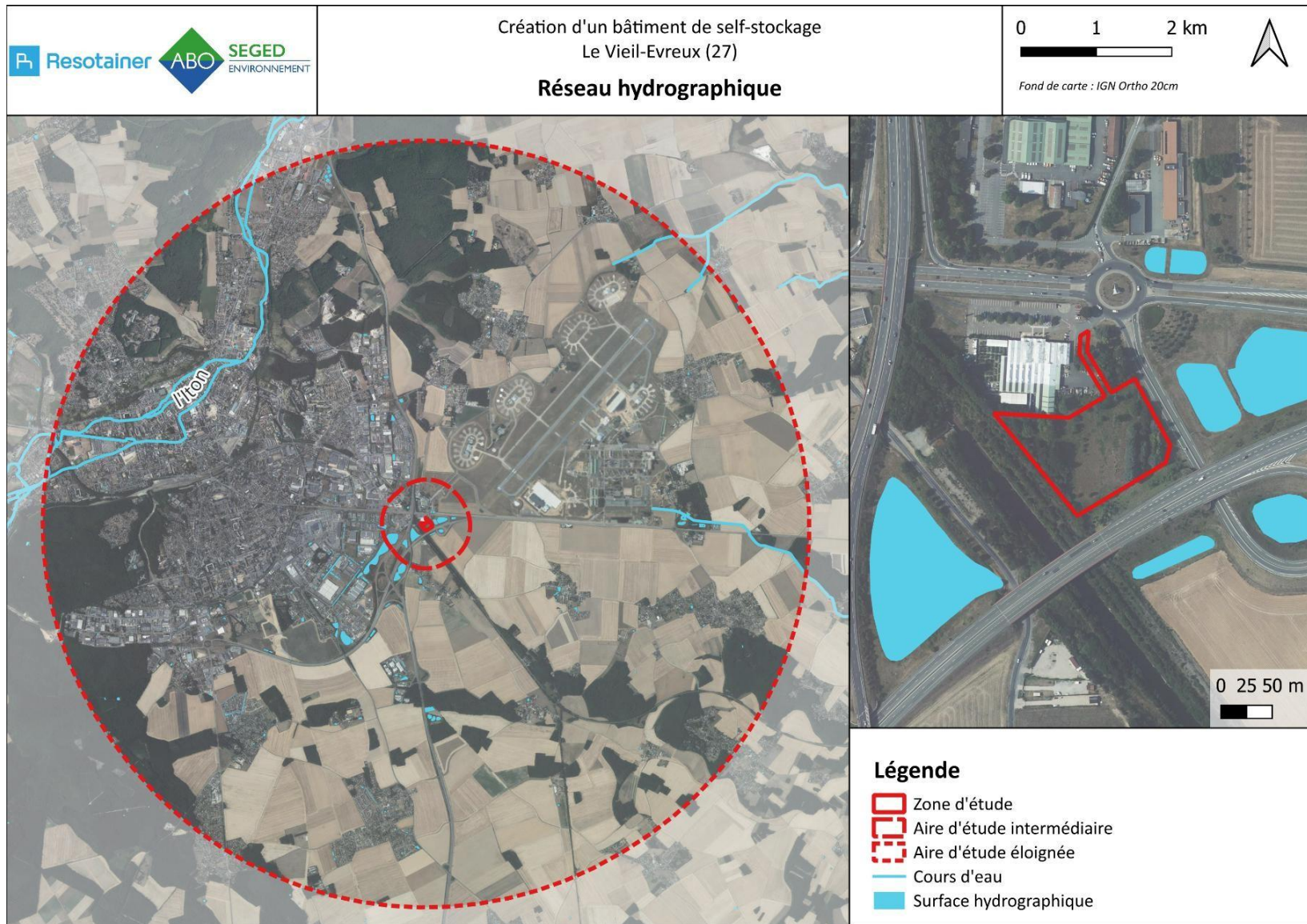


Figure 12 : Cartographie du réseau hydrographique à proximité de la zone d'étude

4.7.2 RÉSEAU PARTENARIAL DES DONNÉES SUR LES ZONES HUMIDES

Le Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) présente un inventaire (non exhaustif) des zones humides ou potentiellement humides sur l'ensemble du territoire national, au cas par cas, et selon la disponibilité des données et la volonté des acteurs. Les secteurs identifiés comme milieux potentiellement humides dans cette base de données correspondent aux zones naturelles à proximité du cours d'eau (ripisylve).

D'après la pré-localisation nationale des zones humides du RPDZH, le site d'étude se situe sur des milieux non humides.

La carte ci-dessous présente la cartographie de la répartition des zones humides au droit du secteur.

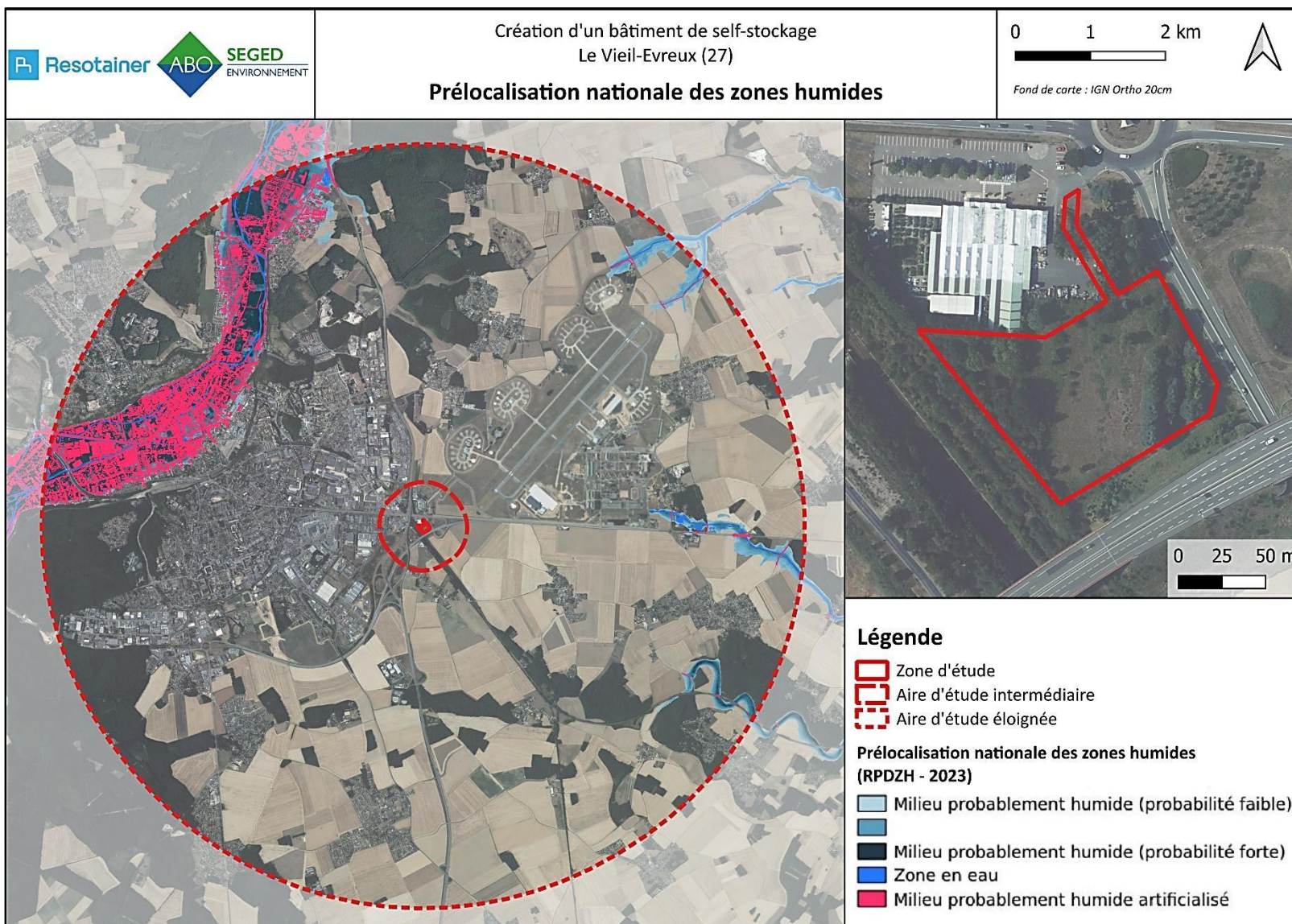


Figure 13 : Cartographie des zones humides, d'après l'inventaire du Réseau Partenarial des Données sur les Zones-Humides (RPDZH)

RESOTAINER – PROJET DE CREATION D'UN BÂTIMENT DE SELF STOCKAGE- LE VIEIL-EVREUX (27)

4.8 FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

La zone d'étude se situe à proximité d'éléments paysagers associés à des fonctionnalités écologiques. Il s'agit de corridors écologiques (linéaires ou surfaciques) et de réservoirs de biodiversité.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient. Ce document régional repose sur le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 portant sur l'adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le SRCE de Haute-Normandie présente tous les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la région appelés « trame verte » pour les continuités écologiques terrestres et « trame bleue » pour les continuités écologiques aquatiques.

La Trame verte et bleue (TVB) constitue un outil stratégique visant à préserver et restaurer les continuités écologiques, en assurant la connexion entre les réservoirs de biodiversité par l'intermédiaire de corridors fonctionnels. Elle permet ainsi de maintenir les déplacements des espèces, les échanges génétiques et la résilience des écosystèmes face aux pressions anthropiques.

La zone d'étude s'inscrit dans un territoire assez fragmenté et se retrouve globalement isolée des continuités écologiques régionales.

Dans un périmètre de 5 km autour du site, deux grands types de réservoirs de biodiversité sont identifiés :

- **Réservoirs boisés**, principalement constitués par la Forêt d'Évreux, la forêt du Boulay Morin et le Bois de Cierrey.
- **Réservoirs calcicoles**, localisés principalement au sein des coteaux d'Argence-Censurière à Nétreville et de la côte Saint-Sauveur et le bois Saint-Michel.

Ces réservoirs sont interconnectés par un réseau de corridors écologiques présentant des capacités de déplacement plus ou moins fortes.

D'après le SRCE, le site d'étude se situe dans un territoire assez fragmenté et se retrouve globalement isolée des continuités écologiques régionales.

La carte ci-après présente une synthèse des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés dans l'aire d'étude éloignée via le SRCE de Normandie (2014).

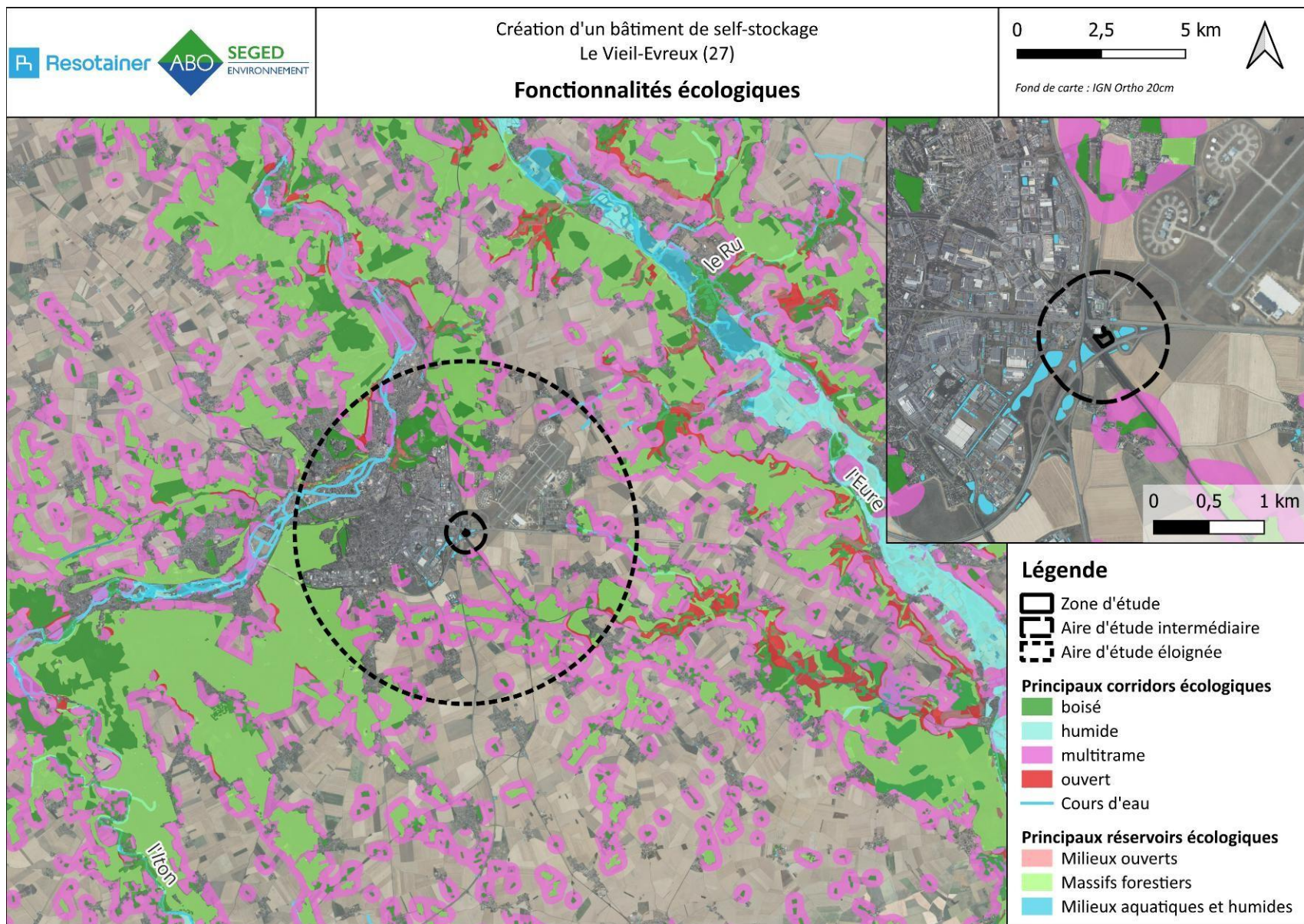


Figure 14 : Cartographie des fonctionnalités écologiques

5. ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU SITE

5.1 DESCRIPTION DU SITE

5.1.1 D'APRÈS LES DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

5.1.1.1 Données issues de l'IGN

Selon les données de l'IGN, l'aire d'étude éloignée s'inscrit dans une matrice paysagère pauvre en végétation. Elle est majoritairement composée de forêts fermées de feuillus. La zone d'étude éloignée est également traversée par une rivière de grande envergure (l'Iton). Au sein du site d'étude, quelques haies sont présentes. Cependant le site s'inscrit dans un tissu urbain dense. Enfin, le reste de l'aire d'étude éloignée est caractérisé par un paysage agricole avec majoritairement des grandes cultures (blé tendre, colza).

La cartographie des habitats naturels au droit du secteur du projet est représentée sur la carte suivante.

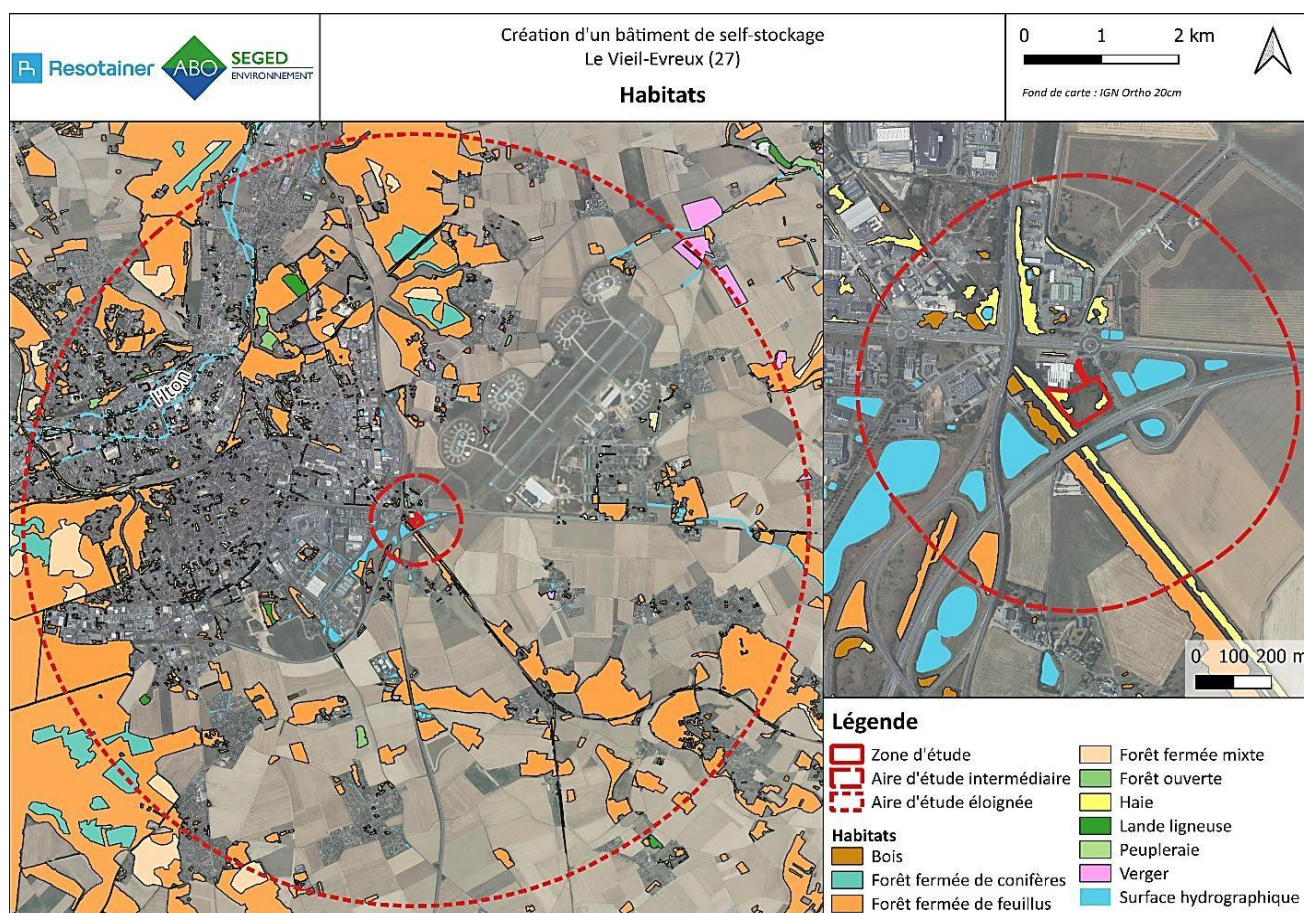


Figure 15 : Cartographie des habitats sur l'aire d'étude éloignée.

5.1.1.1. D'après les inventaires de terrain (avril 2026)

Les inventaires de terrain ont révélé des habitats plutôt anthropiques. Quelques individus arborés sont présents. Au nord, une zone de fourré comprenant des espèces ornementales a été identifiée. Le site accueille quelques conifères, ainsi qu'une végétation basse.

Tableau 12 : Liste des habitats naturels recensés sur le site d'étude

Désignation de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code EUNIS	Surface (m²)	Enjeu local de conservation
Fourré arbustif	31.8	G5.6	550.856	Modéré
Milieu avec entretien du couvert végétal	87.2	E5.12	11073.119	Très faible
Alignement d'arbres	84.1	G5.1	32.014	Très faible
Friche herbacée	87.1	I1.53	228.207	Très faible
Route	86.1	J1.1	54.444	Très faible

Fourré arbustif – 31.8 : À proximité du magasin situé à l'ouest, une zone de fourré arbustif s'est développée. Ce milieu est principalement composé de Sureau noir (*Sambucus nigra*), d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) avec quelques plants d'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), espèce invasive.

- **Enjeux écologiques modérés :** Ce milieu semble favorable pour la faune. Cependant, le fourré est peu dense et manque de diversité végétale.



Sureau noir

Milieu avec entretien du couvert végétal – 87.2 : Seules des espèces de mousses étaient apparentes.

- **Enjeux écologiques très faibles** : Aucune plante à fleurs n'était apparente.

Alignement d'arbres – 84.1 : Quelques conifères sont présents sur le site d'étude. La zone la plus au nord, proche de la route, est essentiellement constituée de Pin maritime (*Pinus pinaster*) et la zone sud comprend deux individus de Cèdres (*Cedrus sp*). Ce milieu est très pauvre.

- **Enjeux écologiques faibles** : Quelques espèces d'oiseaux pourraient utiliser les arbres comme perchoir ou comme lieu de nourrissage.



Pin maritime au nord



Cèdre au sud

Friche herbacée – 87.1 : Une friche herbacée est présente au sud-ouest. Elle est principalement constituée d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), de Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ainsi que de Passerage drave (*Lepidium draba*). Quelques individus d'Arabette de Thalius (*Arabidopsis thaliana*) et de Cardamine hirsute (*Cardamine hirsuta*) sont également présents. Un plant d'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) a été observé dans cette friche.

- **Enjeux écologiques très faibles** : Ce milieu ne représente aucun enjeu. Il est très peu diversifié et dégradé.



Friche herbacée

Globalement, le site bien anthropisé est en zone d'activité économique (UX) d'après le PLU de la commune. L'état du site d'étude n'a pas permis d'identifier beaucoup d'espèces ni d'habitats. Les enjeux sont donc faibles.

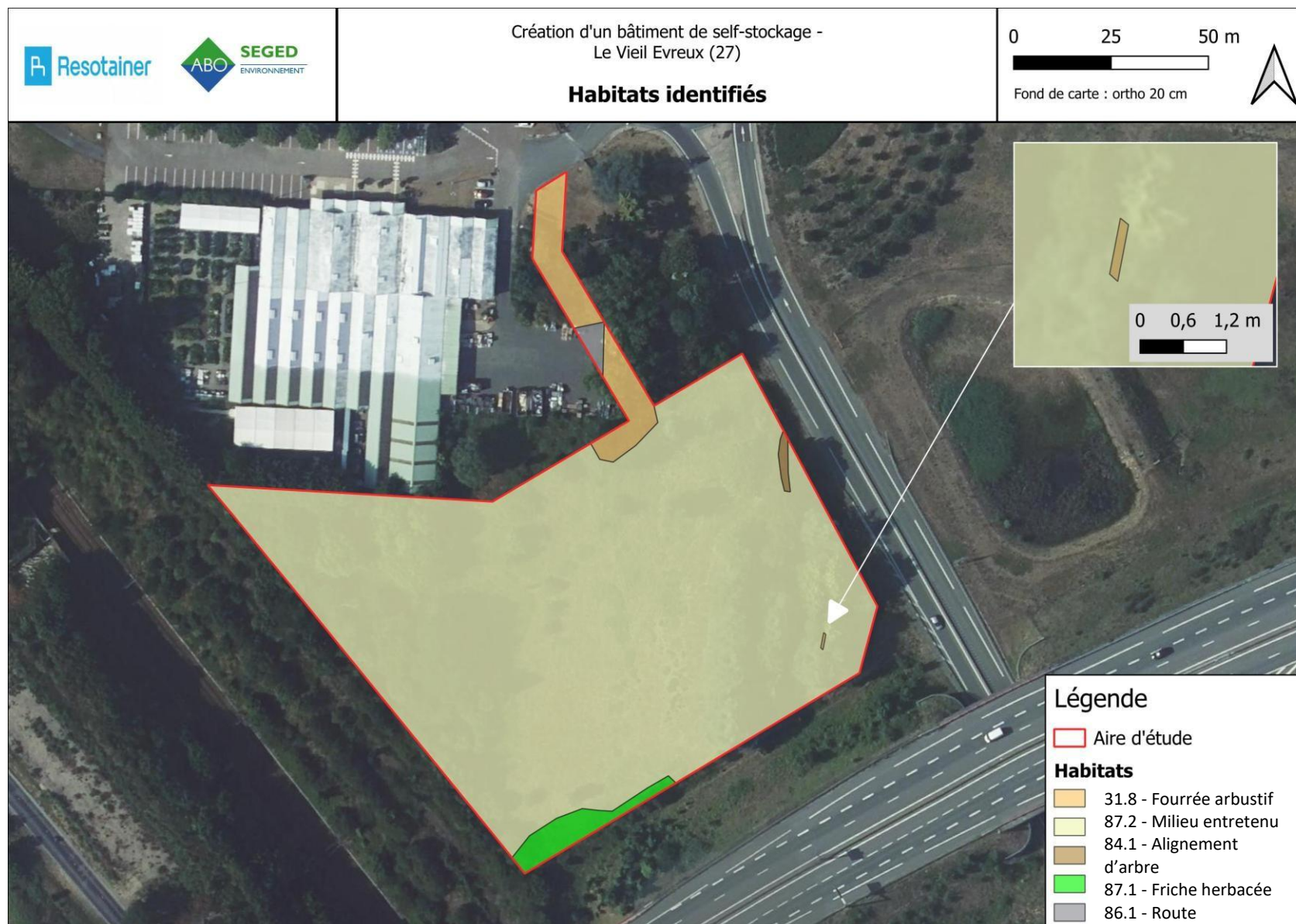


Figure 16 : Cartographie des habitats naturels identifiés

5.2 ENJEUX FLORISTIQUES

5.2.1 ESPÈCES PATRIMONIALES

5.2.1.1 D'après les données bibliographiques

Au total, 228 espèces ont été recensées d'après la bibliographie. Les données bibliographiques sont issues des inventaires réalisés sur les différentes zones réglementaires (ZNIEFF de type I et II, Site NATURA 2000, etc.) situées dans l'aire d'étude intermédiaire (500 m autour de la zone d'étude), ainsi que des données d'observations de Digitale2 (données du Conservatoire botanique national de Bailleul) recensées au sein de la commune du Vieil-Évreux, au cours des dix dernières années (2016-2026).

Parmi celles-ci :

- 24 sont caractéristiques de zone humide ;
- 1 est inscrite au CNPN ;
- 13 sont déterminantes ZNIEFF ;
- 12 sont inscrites au Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur des messicoles ;
- 1 est inscrite à l'annexe V de la directive habitats ;
- 2 sont protégées nationalement ;
- 5 sont considérées comme quasi-menacées d'après la liste rouge régionale de Haute-Normandie ;
- 2 sont considérées comme vulnérables d'après la liste rouge régionale de Haute-Normandie ;
- 2 sont considérées comme en danger d'après la liste rouge régionale de Haute-Normandie ;
- 2 sont considérées comme en danger critique d'après la liste rouge régionale de Haute-Normandie ;
- 2 sont considérées comme disparue au niveau régional d'après la liste rouge régionale de Haute-Normandie ;
- 1 est considérée comme en danger d'après la liste rouge nationale.

La liste complète est disponible en annexe (voir : Annexe 1. Données bibliographiques).

Les espèces présentant un enjeu supérieur ou égal à « Faible » sont présentées ci-dessous.

Tableau 13 : Liste des espèces végétales mentionnées dans la bibliographie.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Damasonium alisma</i>	Damasonie plantain-d'eau	EN	CR	Art. 1		Oui	CNPN	Très fort
<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouliot	LC	EN			Oui		Fort
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune	LC	RE	Art. 1				
<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>	Lin à feuilles étroites	LC	CR					
<i>Hyoscyamus niger</i>	Jusquiame noire	LC	EN					Modéré
<i>Wolffia arrhiza</i>	Wolffie sans racines	LC	VU			Oui		
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés	LC	RE					
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hérissée	LC	VU					Faible
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes	LC	NT			Oui		
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Schénoplecte des lacs	LC	NT			Oui		
<i>Glebionis segetum</i>	Chrysanthème des moissons	LC	NT					
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	LC	NT					
<i>Stachys arvensis</i>	Épiaire des champs	LC	NT					
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon piquant	LC	LC		Annexe V			

**** Listes rouges :** LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale

RE : Eteint au niveau régional / CR : En Danger Critique / EN : En Danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure

**** Dét. ZNIEFF :** Déterminant de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

**** CNPN :** Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil National de la Protection de la Nature

Au regard du contexte écologique du site (substrat limoneux sur argiles à silex, nappe profonde > 50 m, sols remaniés, proximité de parcelles agricoles à environ 110 m), certaines espèces patrimoniales mentionnées en bibliographie apparaissent potentiellement compatibles avec les habitats observés.

Parmi les espèces présentant un enjeu supérieur ou égal à « Faible », trois espèces apparaissent susceptibles d'être présentes sur le site :

- La Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*) ;
- La Laitue vireuse (*Lactuca virosa*) ;
- L'Épiaire des champs (*Stachys arvensis*) ;

Les autres espèces inscrites au PRA messicoles, telles qu'*Agrostemma githago*, *Glebionis segetum* ou *Lathyrus hirsutus*, apparaissent peu probables. Bien que des parcelles agricoles soient situées à proximité. L'absence de culture céréalière au sein même du site et le contexte fortement anthropisé limitent les conditions favorables à leur installation durable.

Les espèces caractéristiques de zones humides ou de milieu aquatique, telles que *Damasonium alisma*, *Mentha pulegium*, *Pulicaria vulgaris*, *Salix aurita*, *Schoenoplectus lacustris*, *Wolffia arrhiza* ne sont pas jugées compatibles avec le site.

Ruscus aculeatus est une espèce forestière des boisements calcicoles anciens. Il est donc peu probable de l'observer sur le site.

Linum usitatissimum est une espèce introduite. Sa présence resterait ponctuelle et liée à une culture à proximité ou à une échappée accidentelle.

5.2.1.2 D'après les relevés de terrain (avril 2026)

Lors des inventaires, 38 espèces floristiques ont été observées sur le site d'étude. Des pieds d'orchidées ont été recensés au sein de la parcelle. Au regard des données bibliographiques disponibles pour le site, il est probable qu'il s'agisse de l'*Anacamptis pyramidalis*, seule espèce d'orchidée mentionnée dans la bibliographie.

La liste complète des espèces végétales recensées sur le terrain est disponible en annexe (voir : Annexe 2. Données recensées sur le terrain).

Les espèces inventoriées sont très communes. Aucune espèce ne présente d'intérêt patrimonial.

Les enjeux concernant la flore patrimoniale sont très faibles.

5.2.2 ESPÈCES INVASIVES

5.2.2.1 D'après les données bibliographiques

D'après les données bibliographiques récoltées via Digitale 2, sept espèces exotiques envahissantes ont été relevées au sein de l'aire d'étude intermédiaire.

Tableau 14 : Espèces invasives recensées dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèce Exotique Envahissante
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Averée
<i>Laburnum anagyroides</i>	Aubour faux ébénier	
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	Potentielle
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à feuilles larges	
<i>Epilobium ciliatum</i>	Épilobe cilié	
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	
<i>Pilosella aurantiaca</i>	Piloselle orangée	

Il est probable d'observer des espèces comme le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), l'Aubour faux ébénier (*Laburnum anagyroides*) et l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) qui sont présents dans des milieux perturbés.

5.2.2.2 D'après les relevés de terrain (avril 2026)

Deux espèces invasives ont été observées sur le site d'étude. Une espèce est invasive avérée : La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et une espèce est potentiellement invasive : l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

À l'ouest, une petite station de Renouée du Japon est présente. L'Érable sycomore est ponctuellement présent, mais plusieurs individus se sont développés au sein du fourré au nord.

Dans le cadre d'éventuels travaux, il serait nécessaire de mettre en place un arrachage des invasives en veillant à ne pas disperser les graines.

Tableau 15 : Liste des espèces invasives observées sur le site d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Espèce Exotique Envahissante
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	Averée
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	Potentielle

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Espèce invasive avérée

RISQUE MODERE

Cette espèce est présente dans les milieux perturbés, bord des cours d'eau, lisière de forêts. La Renouée du Japon est une plante à longs rhizomes (jusqu'à 4 mètres) et étouffe la concurrence végétale. On la reconnaît à ses feuilles entières en forme de triangle à la base. Sa tige est verte et souvent tachetée de rouge. Ses fleurs sont blanches et regroupées en grappes.

Une petite station est présente à l'ouest du site d'étude.



Reynoutria japonica
(Source : Liliane Roubaudi, Tela botanica)

Dans le cas où des travaux seraient envisagés, il serait nécessaire de suivre les recommandations suivantes :

- Couper les plants avant la montée en graine en veillant à ne pas disperser de semences ;
- Arracher manuel des jeunes plants ;
- Évacuer toutes les parties de la plante (racines, tiges, feuilles, fleurs, graines) en centre de compostage.

L'enjeu concernant la flore invasive est modéré. En effet, quelques individus d'espèces exotiques envahissantes sont présents (Renouée du Japon, Érable sycomore). En suivant les préconisations, ces individus ne devraient pas présenter de risque majeur pour les habitats à proximité qui sont majoritairement anthropiques.



Figure 17 : Localisation des espèces invasives

5.3 ENJEUX FAUNISTIQUES

5.3.1 OISEAUX

5.3.1.1 D'après la bibliographie

Les données bibliographiques exploitées proviennent des inventaires réalisés au sein des différentes zones réglementaires (ZNIEFF de type I et II) situées dans l'aire d'étude intermédiaire. Elles sont complétées par des données issues des bases ODIN et Faune-France pour la commune du Vieil-Évreux, couvrant la période 2016-2026.

D'après les informations bibliographiques relatives à l'avifaune, 155 espèces d'oiseaux ont été recensées à proximité de la zone d'étude sur la période considérée. Parmi celles-ci :

- 116 espèces bénéficient d'un statut de protection nationale ;
- Aucune espèce ne bénéficie d'une protection régionale ;
- 28 espèces sont menacées au niveau national (20 VU, 5 EN et 3 CR) ;
- 35 espèces sont menacées au niveau régional (18 VU, 8 EN et 9 CR), auxquelles s'ajoutent 3 espèces classées éteintes à l'échelle régionale ;
- 66 espèces sont inscrites à la directive « Oiseaux » ;
- 4 espèces relèvent d'un PNA achevé ;
- 2 espèces sont concernées par un PNA en cours : le Milan royal (*Milvus milvus*) et le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) ;
- 36 espèces sont déterminantes ZNIEFF ;
- 12 espèces sont inscrites sur la liste du CNPN.

Les espèces présentant un enjeu supérieur ou égal à « Modéré » sont présentées ci-dessous.

La liste complète est disponible en annexe ([voir : Annexe 1. Données bibliographiques](#)).

Tableau 16 : Liste des chiroptères mentionnés dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	EN	RE	Art. 3		Terminé	Oui	CNPN	Très fort
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	VU	RE	Art. 3		Terminé		CNPN	
<i>Acanthis flammea</i>	Sizerin flammé	VU	RE	Art. 3				CNPN	
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	EN	CR	Art. 3	Annexe I			CNPN	
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CR	CR	Art. 3	Annexe I			CNPN	
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	CR	CR		Annexes II.1 et III.2		Oui		
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	VU	CR		Annexes II.1 et III.2		Oui		
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	NT	CR	Art. 3					
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	LC	CR	Art. 3			Oui		
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée	LC	CR	Art. 3			Oui		
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	LC	CR		Annexe II.2				
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	LC	CR	Art. 3					
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	EN	Art. 3			Oui	CNPN	
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	VU	EN		Annexes II.1 et III.2		Oui		
<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	CR		Art. 3	Annexe I			CNPN	
<i>Neophron percnopterus</i>	Vautour percnoptère	EN		Art. 3	Annexe I	2015-2024		CNPN	
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	VU	NA	Art. 3	Annexe I	2018-2027		CNPN	
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	VU		Art. 3	Annexe I	2020-2029		CNPN	

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	NT	EN	Art. 3	Annexe I				Fort
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	NT	EN	Art. 3	Annexe II.2		Oui		
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	NT	EN	Art. 3	Annexe I		Oui		
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	LC	EN	Art. 3	Annexe I		Oui		
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	LC	EN		Annexes II.1 et III.2		Oui		
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	LC	EN	Art. 3	Annexe II.2		Oui		
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	LC	EN		Annexes II.1 et III.2		Oui		
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	LC	EN		Annexes II.1 et III.2		Oui		
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	VU	VU	Art. 3					
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	VU	VU	Art. 3					
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	VU	VU	Art. 3					
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	VU	VU		Annexe II.2				
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	VU	Art. 3	Annexe I		Oui		
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	NT	VU	Art. 3					
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NT	VU	Art. 3					
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	LC	VU	Art. 3	Annexe I		Oui		
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	LC	VU	Art. 3	Annexe I		Oui		
<i>Ichthyaelus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	LC	VU	Art. 3	Annexe I		Oui		
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	VU	Art. 3	Annexe I				
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	VU	Art. 3					
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	LC	VU	Art. 3			Oui		
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	LC	VU	Art. 3			Oui		
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	VU	Art. 3					
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	LC	VU	Art. 3					
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	VU	Art. 3			Oui		
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	VU	NT	Art. 3					
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	NT	Art. 3					
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	NT	Art. 3	Annexe I				
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	LC	NT	Art. 3	Annexe I		Oui		
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	NT	Art. 3	Annexe I				
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	LC	Art. 3				CNPN	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	VU	LC	Art. 3	Annexe I				
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	LC	LC	Art. 3	Annexe I		Oui		
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	LC	LC	Art. 3	Annexe I				
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	LC	LC	Art. 3	Annexe I				
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzetta	LC	LC	Art. 3	Annexe I				
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	EN	NA	Art. 3	Annexe II.2		Oui	CNPN	
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	NT		Art. 3	Annexe I				
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	NA	Art. 3	Annexe I				
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	NT	NT		Annexe II.2		Oui		Modéré
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	NT	NT		Annexe II.2		Oui		
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	VU	LC	Art. 3					
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	VU	LC	Art. 3					
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	VU	LC	Art. 3			Oui		
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	LC	Art. 3					
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	LC	Art. 3		Terminé	Oui		
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	LC	LC	Art. 3					

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	Directive Oiseaux	PNA	Dét. ZNIEFF	CNPN	Enjeu régional de conservation
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	LC	Art. 3					
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	LC	Art. 3					
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	LC	LC	Art. 3					
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	VU		Art. 3					

** Listes rouges : LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale

RE : Eteint au niveau régional / CR : En Danger Critique / EN : En Danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure

** PN : Protection Nationale

** Dét. ZNIEFF : Déterminant de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

** CNPN : Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil National de la Protection de la Nature

Plusieurs espèces d'oiseaux mentionnées dans les données bibliographiques peuvent être présentes au droit de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit principalement d'espèces communes appartenant aux cortèges urbains, boisés et ubiquistes.

5.3.1.2. D'après les relevés de terrain (avril 2026)

Ce sont 8 espèces d'oiseaux qui ont été contactées durant l'inventaire, dont 6 espèces protégées au niveau national. Le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), statué comme quasi menacé sur la Liste Rouge de Normandie, a été observé au sud du site d'étude. Cependant, l'individu observé fréquentait davantage l'espace arboré en dehors de la zone d'étude, qui elle ne contient pas d'espace arboré favorable. Aucune autre espèce patrimoniale n'a été identifiée. En effet, les autres espèces observées sont très communes et ne présentent pas d'enjeux de conservation.

Compte tenu de l'absence de cavités exploitables pour la nidification, du contexte très contraint du site (présence immédiate d'une route nationale et d'une voie ferrée, forte proximité avec la base aérienne 105 d'Evreux), ainsi que de la forte pression lumineuse et sonore associée, le site présente une capacité d'accueil globalement réduite pour l'avifaune.

Tableau 17 : Liste des espèces d'oiseaux recensées au sein de l'aire d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale	Protection nationale	Directive Oiseaux	Enjeu régional de conservation
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	VU	Article 3		Fort
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Article 3		Faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale	Protection nationale	Directive Oiseaux	Enjeu régional de conservation
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	LC	Article 3		Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	Article 3		Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Article 3		Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Article 3		Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC		Annexes II.1 et III.1	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC		Annexe II.2	Très faible

Listes rouges :

NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure

L'enjeu pour l'avifaune est considéré faible en raison d'habitats fracturés au sein du site.

La carte ci-dessous localise les espèces d'oiseaux identifiés lors des inventaires.



Figure 18 : Carte de localisation de l'avifaune observée

5.3.2 CHIROPTÈRES

En France métropolitaine, l'ensemble des chauves-souris bénéficie d'une protection nationale au titre de l'Article L.411-1 du Code de l'Environnement et de l'Arrêté ministériel du 23 avril 2007 ainsi que son arrêté modificatif du 15 septembre 2012, protégeant les espèces ainsi que leur habitat de reproduction et d'hibernation.

5.3.2.1 D'après la bibliographie

Les données bibliographiques exploitées proviennent des inventaires réalisés au sein des différentes zones réglementaires (ZNIEFF de type I et II) situées dans l'aire d'étude intermédiaire. Elles sont complétées par des données issues des bases ODIN et Faune-France pour la commune du Vieil-Évreux, couvrant la période 2016-2026.

D'après la bibliographie, la présence d'une espèce de chauves-souris est avérée dans l'aire d'étude étendue.

La Pipistrelle de Nathusius possède un statut de conservation défavorable « Quasi menacée (NT) », aussi bien à l'échelle régionale que nationale. Il s'agit d'une espèce migratrice, hivernant en France entre l'automne et le printemps, au sein de cavités arboricoles, fissures et décollements d'écorce, mais également dans les bâtiments ou nichoirs artificiels. Elle est fortement liée aux milieux humides et boisés (vallées alluviales, plans d'eau, ripisylves). Ces habitats étant absents dans l'aire d'étude, il est peu probable de la rencontrer sur le site.

Tableau 18 : Liste des chiroptères mentionnés dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Directive Habitats	PNA	Enjeu régional de conservation
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	NT	Article 2	Annexe IV	2016-2025	Très fort

** *Listes rouges* : NT : Quasi menacée

** PNA : Plan National d'Actions

5.3.2.2 D'après les relevés de terrain (avril 2026)

Les prospections ont été réalisées par recherche visuelle active d'habitats favorables (arbres feuillus remarquables, zones humides, haies, corridors, bâti, etc.) ainsi que des anfractuosités (cavités arboricoles, loges de pics, décollement d'écorce, etc.). Il en résulte que les arbres présents sur le site d'étude ne sont pas favorables pour ces espèces.

Le site est par ailleurs soumis à des perturbations anthropiques marquées, limitant sa fonctionnalité écologique en tant que zone de transit ou de chasse pour les chiroptères.

Ce site présente un enjeu écologique considéré comme très faible pour les chiroptères car il n'abrite pas d'habitats favorables à l'accueil de ce groupe et il est soumis à de fortes perturbations anthropiques qui limitent sa fonctionnalité comme zone de transit ou de chasse.

5.3.3 AUTRES MAMMIFÈRES

5.3.3.1 D'après la bibliographie

Les données bibliographiques exploitées proviennent des inventaires réalisés au sein des différentes zones réglementaires (ZNIEFF de type I et II) situées dans l'aire d'étude intermédiaire. Elles sont complétées par des données issues des bases ODIN et Faune-France pour la commune du Vieil-Évreux, couvrant la période 2016-2026.

D'après la bibliographie, 18 espèces de mammifères ont été observées sur l'aire d'étude étendue. Deux d'entre elles sont sous protection nationale, le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux.

Aucune espèce n'est menacée, cependant, trois espèces possèdent un statut « Quasi-menacé ». Il s'agit du Lapin de Garenne au niveau national et régional, du Putois d'Europe au niveau national et de la Belette d'Europe au niveau régional.

Deux espèces sont inscrites à la Directive Habitats et sont déterminantes de ZNIEFF, il s'agit de la Martre des pins et du Putois d'Europe.

Enfin, deux espèces sont classées exotiques envahissantes, le Ragondin et le rat musqué, toutefois leur présence est associée aux milieux humides et ces habitats sont absents au sein de la zone d'étude.

Les espèces présentant un enjeu supérieur ou égal à « Faible » sont présentées ci-dessous.

La liste complète est disponible en annexe (voir : Annexe 1. Données bibliographiques).

Tableau 19 : Liste des mammifères mentionnés dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection nationale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	Article 2			Modéré
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	Article 2			
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT				
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	NT	LC		Annexe V	Oui	Faible
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	LC	LC		Annexe V	Oui	
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	LC	NT				

Listes rouges : LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale

NA : Non évaluée / LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi menacée / EN : En danger

Dét. ZNIEFF : Déterminant de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La zone d'étude offre des habitats susceptibles de convenir à certaines espèces à enjeux recensées dans la bibliographie. Les milieux herbacés anthropiques présents sur le site peuvent notamment être favorables au Hérisson d'Europe, espèce bien adaptée aux contextes périurbains, qui exploite les friches, les lisières et les bosquets comme zones d'alimentation et de refuge, en particulier dans les secteurs calmes en périphérie des bâtiments.

Les zones ouvertes et les friches peuvent convenir à la Belette d'Europe, espèce discrète et difficilement détectable, qui exploite les milieux ouverts riches en micromammifères, la présence de galeries de micromammifères ayant d'ailleurs été constatée sur le site.

De même, les talus et secteurs herbacés secs sont susceptibles d'accueillir le Lapin de garenne, dont la présence est avérée au sein de la zone d'étude.

En revanche, le site ne présente pas d'habitats favorables à l'Écureuil d'Europe ou à la Martre des pins, espèce forestière exigeante inféodée à des massifs boisés matures et continus, peu compatibles avec de petits boisements horticoles isolés.

Il apparaît également peu propice au Putois d'Europe, qui affectionne davantage les mosaïques bocagères et les secteurs humides, habitats absents de la zone d'étude.

5.3.3.2 D'après les relevés de terrain (avril 2026)

Lors des inventaires, plusieurs indices de présence récents (terriers et épreintes) de Lapin de Garenne ont été observés. Par ailleurs, des individus ont été observés à vue au sud-est. Il semble qu'une population de Lapin de Garenne vive en lisière de ce qu'a été un boisement auparavant. La reproduction de cette espèce était très probable sur le site cependant l'entretien du couvert végétal effectué a rendu la zone moins favorable pour cette espèce.

Dans le cas où des travaux seraient réalisés, il est fortement recommandé de préserver leur habitat. Les préconisations pour cette espèce sont détaillées dans la partie 6.5.

Tableau 20 : Liste des espèces de mammifères recensées au sein de l'aire d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT	Oui	Modéré

Listes rouges : NT : Quasi menacée

De nombreux indices de présence du Lapin de garenne ont été identifiés. Cependant, avec l'entretien du couvert végétal de la parcelle, il est peu probable que l'espèce continue de se reproduire sur le site d'étude. L'enjeu relatif aux mammifères est donc modéré.

La carte ci-dessous localise les espèces de mammifères et les indices de présence identifiés sur le site.



Figure 19 : Carte de localisation des mammifères (hors chiroptères) observés

5.3.4 AMPHIBIENS

En France métropolitaine, l'ensemble des amphibiens autochtones bénéficie d'une protection nationale au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021 du code de l'environnement fixant la liste des amphibiens (et reptiles) protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

5.3.4.1 D'après la bibliographie

Les données bibliographiques exploitées proviennent des inventaires réalisés au sein des différentes zones réglementaires (ZNIEFF de type I et II) situées dans l'aire d'étude intermédiaire. Elles sont complétées par des données issues des bases ODIN et Faune-France pour la commune du Vieil-Évreux, couvrant la période 2016-2026.

D'après la bibliographie, 9 espèces d'amphibiens ont été observées sur l'aire d'étude étendue et toutes possèdent un enjeu de protection à l'échelle nationale.

Parmi ces espèces, 4 sont menacées à l'échelle régionale. Il s'agit du Triton ponctué classé sous le statut de conservation « En danger » et du Triton crêté, du Triton alpestre ainsi que de la Salamandre tachetée classés sous le statut « Vulnérable ». Il y a également 3 espèces « Quasi-menacée » en France dont le Triton ponctué, le Triton crêté et la Grenouille verte. Cette dernière est également sous le statut « Quasi-menacée » en Normandie.

Tableau 21 : Liste des amphibiens mentionnés dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	Protection nationale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué	NT	EN	Article 3		Oui	Fort
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	NT	VU	Article 2	Annexes II et IV	Oui	
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	LC	VU	Article 3		Oui	
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	VU	Article 3			
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	Article 2	Annexe IV		
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	NT	NT	Article 4	Annexe V		Modéré
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	DD	Article 3			
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	Article 3		Oui	Faible

** *Listes rouges* : LRN : Liste Rouge Nationale / Liste Rouge Régionale

DD : Données insuffisantes / LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger

** Dét. ZNIEFF : Déterminant de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Le site ne présente pas de fonctionnalité reproductive pour les amphibiens. Un usage ponctuel en phase terrestre ou pour l'hivernage demeure théoriquement possible bien que le site soit fragmenté par les différents réseau de transport à proximité. Seule une espèce relativement tolérante et ubiquiste, comme le Crapaud commun, pourrait occasionnellement exploiter le site en phase terrestre.

5.3.4.2 D'après les relevés de terrain (avril 2026)

Aucun individu n'a été observé sur le site. Par ailleurs, aucun plan d'eau n'est présent au droit du site. Toutefois, la présence de bassins de décantation, à proximité immédiate de l'aire d'étude, contribue à renforcer le potentiel d'accueil du site en tant que zones transitoires pour les espèces communes ubiquistes.

Le site est enclavé par des infrastructures routières importantes, qui constituent une rupture de la continuité paysagère. Ces éléments fragmentant limitent fortement les potentialités du site en termes d'accueil pour les amphibiens. Aucun corridor de déplacement ne relie les habitats de reproduction adjacents au site.

L'enjeu écologique concernant les amphibiens est très faible. En effet, les habitats ne sont pas favorables à leur présence.

5.3.5 REPTILES

En France métropolitaine, l'ensemble des reptiles autochtones bénéficie d'une protection nationale au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021 du code de l'environnement fixant la liste des reptiles (et amphibiens) protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

5.3.5.1 D'après la bibliographie

Les données bibliographiques exploitées proviennent des inventaires réalisés au sein des différentes zones réglementaires (ZNIEFF de type I et II) situées dans l'aire d'étude intermédiaire. Elles sont complétées par des données issues des bases ODIN et Faune-France pour la commune du Vieil-Évreux, couvrant la période 2016-2026.

La bibliographie recense six espèces de reptiles, toutes protégées à l'échelle nationale. Parmi elles, 2 espèces présentent un enjeu de conservation élevé : la Vipère péliade, classée « Vulnérable » à l'échelle nationale et « En danger » en Normandie, ainsi que la Couleuvre verte et jaune, également classée « En danger » en Normandie. Le Lézard à deux raies est quant à lui classé « Quasi-menacé » à l'échelle régionale.

Le Lézard à deux raies et la Couleuvre verte et jaune se situent en limite nord de leur aire de répartition, ce qui renforce leur sensibilité aux conditions locales d'habitat.

Tableau 22 : Liste des reptiles mentionnés au sein de la bibliographie

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Directive Habitats	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	VU	EN	Article 2			Très fort
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC	EN	Article 2	Annexe IV		Fort
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	NT	Article 2	Annexe IV	Oui	Modéré
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	Annexe IV		
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC	Article 3			
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	LC	LC	Article 2			

** *Listes rouges* : LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger

** *Dét. ZNIEFF* : Déterminant de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

5.3.5.2 D'après les relevés de terrain (avril 2026)

Seule une espèce de reptile a été recensée au sein du site d'étude : le Lézard des murailles. Cette espèce est très commune dans la région. Toutefois, elle est protégée au niveau national et est inscrite dans l'annexe IV de la Directive habitats.

Le fourré est intéressant comme habitat pour cette espèce. En revanche l'entretien du milieu participe à la fragmentation de son habitat.

De plus, le site est fortement enclavé par des infrastructures de transport majeures (routes nationales et voie ferrée), ce qui limite fortement les potentialités d'accueil du site pour les reptiles, en réduisant les possibilités de déplacement et de connexion avec des habitats fonctionnels à proximité. Bien que les abords d'infrastructures linéaires puissent ponctuellement être utilisés par certaines espèces pour la thermorégulation, ces secteurs constituent également des zones à risque élevé de mortalité.

Tableau 23 : Liste des espèces de reptiles observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Directive Habitats	Enjeu régional de conservation
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	Annexe IV	Modéré

Ce site présente un enjeu écologique considéré comme faible pour les reptiles.

La carte ci-dessous illustre l'utilisation du site par les reptiles.



Figure 20 : Carte de localisation des zones favorables aux reptiles

5.3.6 INSECTES ET AUTRES ARTHROPODES

5.3.6.1 D'après la bibliographie

Les données bibliographiques exploitées proviennent des inventaires réalisés au sein des différentes zones réglementaires (ZNIEFF de type I et II) situées dans l'aire d'étude intermédiaire. Elles sont complétées par des données issues des bases ODIN et Faune-France pour la commune du Vieil-Évreux, couvrant la période 2016-2026.

Dans cette section, seules les espèces appartenant aux genres coléoptères, lépidoptères, odonates et orthoptères seront abordées. Les espèces de l'ordre des hémiptères, hyménoptères, diptères, etc., étant absentes ou peu présentes dans les listes rouges, ne présentent pas d'enjeu de conservation régional significatif.

D'après la bibliographie, 246 espèces d'insectes ont été recensées.

❖ Lépidoptères

72 espèces de lépidoptères ont été observées dans la bibliographie dont 9 espèces sont déterminantes de ZNIEFF. Aucun papillon cité en bibliographie ne possède d'enjeu de protection au niveau national ou régional. Toutefois, l'Écaille chinée, est inscrite au sein de la Directive Habitats. Cette espèce affectionne les lisières forestières, il est donc peu probable de l'observer au sein de la zone d'étude.

Une espèce, l'Azuré des Cytises, possède un enjeu de conservation car elle est menacée sous le statut « Vulnérable » en Normandie. C'est une espèce dont l'aire d'occupation est en déclin continu ces dernières décennies. Les vallées de Seine et de l'Eure constituent désormais le bastion de l'espèce. Cette espèce apprécie les milieux ouverts et arbustif (tel que les pelouses sèches, prairies mésophiles, landes, talus, broussailles et lisières buissonnantes). Il est peu probable de le rencontrer au sein de l'aire d'étude.

❖ Orthoptères

27 espèces d'orthoptères ont été observées dans la bibliographie, parmi elles, 6 sont déterminantes de ZNIEFF. Aucun enjeu de conservation ou de protection n'est identifié pour ces espèces, toutefois le Criquet glauque est « Quasi-menacé » à l'échelle régionale. Cette espèce est en limite nord-ouest de son aire de répartition. Elle peut localement s'accommoder d'habitats peu sensibles tel que les friches et talus routier. Il est possible qu'elle fréquente le site d'étude.

❖ Odonates

25 espèces d'odonates ont été observées dans la bibliographie, dont 10 sont déterminantes de ZNIEFF. Une seule espèce possède un enjeu très fort en raison de son statut de protection nationale, de son inscription au sein de la Directive Habitats et au sein d'un Plan National d'Actions en cours (2020-2030). Il s'agit de l'Agrion de Mercure. Cette espèce se rarifie en raison du réchauffements climatiques et de la fermeture de ses habitats de prédilections (ruisselets prairiaux, fossés alimentés). Aucun milieu n'est favorable à l'accueil de cette espèce sur le site d'étude.

❖ Coléoptères

86 espèces de coléoptères communs ont été observées dans la bibliographie. Aucun ne présente d'enjeu ou de statut particulier.

❖ Autres insectes et arthropodes

36 autres espèces d'insectes et arthropodes ont été observées au sein de la bibliographie, toutes sont communes et seule la Mante religieuse est une espèce déterminante de ZNIEFF. Il est également noté la présence du Frelon asiatique, une espèce exotique envahissante pouvant s'avérer dangereuse pour l'Homme.

La liste complète des espèces d'insectes et autres arthropodes recensées dans la bibliographie est disponible en annexe (*voir : Annexe 1. Données bibliographiques*).

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	Directive Habitats	PNA	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
Lépidoptères								
<i>Glaucomopsyche alexis</i>	Azuré des Cytises	LC	VU				Oui	Fort
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée				Annexe II		Oui	Modéré
Odonates								
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	LC	NT	Article 3	Annexe II	2020-2030	Oui	Très fort
Orthoptères								
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet glauque		NT					Faible

** Listes rouges : LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale

RE : Eteint au niveau régional / CR : En Danger Critique / EN : En Danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure

** PN : Protection Nationale

** PNA : Plan National d'Actions

** Dét. ZNIEFF : Déterminant de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

5.3.6.2 D'après les relevés de terrain (avril 2026)

Ce sont trois espèces de lépidoptères qui ont été recensées sur le site d'étude. Ces trois espèces sont très communes et ne présentent pas d'enjeu de conservation.

Tableau 24 : Liste des espèces d'insectes observées

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Enjeu régional de conservation
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	LC	LC	Très faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	LC	Très faible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	LC	Très faible

Les enjeux écologiques pour ce groupe sont considérés comme faible en raison de l'absence d'habitats favorables.

La carte ci-dessous illustre l'utilisation du site par le groupe taxonomique des insectes.



Figure 21 : Carte de localisation des zones favorables aux insectes

5.4 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES IDENTIFIÉS SUR SITE

5.4.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ET IMPACT PRÉVISIBLES

Synthèse des enjeux		Enjeu de conservation	Impacts prévisibles
Habitats	Aucun habitat d'intérêt communautaire ou caractéristique de zone humide n'a été recensé.	Très faible	Risque de destruction d'habitat. Risque d'altération d'habitat.
Flore patrimoniale	Aucune espèce patrimoniale n'a été observée.	Très faible	Risque de destruction de spécimens.
Flore invasive	Une espèce invasive avérée (Renouée du Japon) et une espèce invasive potentielle (Érable sycomore) ont été recensées. Leur dispersion est à surveiller et l'arrachage de la Renouée du Japon est recommandé.	Modéré	Risque de dispersion de spécimens.
Avifaune	8 espèces identifiées dont 6 protégées. La plupart des espèces sont communes. Toutefois une espèce est statué vulnérable en Normandie (Rossignol philomèle). L'entretien du couvert végétal du site ne permet plus aux oiseaux d'utiliser le milieu comme lieu de reproduction potentiel.	Faible	Risque de destruction d'habitat. Risque de destruction de spécimens. Risque de dérangement de spécimens.
Chiroptères	La zone d'étude est peu favorable aux chiroptères. Aucun arbre gîte potentiel n'a été observé.	Très faible	Risque de destruction d'habitat (transit, chasse et gîte). Risque d'altération d'habitat. Risque de dérangement d'individus.
Autres mammifères	Plusieurs terriers et crottoirs de Lapin de Garenne, une espèce « Quasi-menacée » en France ont été observés. Probabilité de reproduction de l'espèce fortement réduite avec l'entretien du couvert végétal.	Modéré	Risque de destruction d'habitat. Risque d'altération d'habitat. Risque de destruction d'individus. Risque de dérangement d'individus.
Amphibiens	Aucun individu n'a été observé sur le site et aucun habitat n'est favorable pour ce taxon.	Très faible	Risque de destruction d'habitat. Risque d'altération d'habitat. Risque de destruction de spécimens. Risque de dérangement d'individus.
Reptiles	Un individu de Lézard des murailles, espèce protégée, a été observé. Son habitat a été fragmenté lors de l'entretien du couvert végétal du site.	Faible	Risque de destruction d'habitat. Risque d'altération d'habitat. Risque de destruction de spécimens. Risque de dérangement d'individus.
Insectes et autres invertébrés	Trois espèces de lépidoptères ont été recensées. Ces espèces ne présentent pas d'enjeux de conservation.	Faible	Risque de destruction d'habitat. Risque d'altération d'habitat. Risque de destruction de spécimens. Risque de dérangement d'individus.

6. PRÉCONISATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET

6.1 PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

- Limiter au strict nécessaire les emprises ;
- Baliser les emprises du chantier de manière à prévenir toute divagation d'engin hors de la zone de travaux ;
- Respecter les limites du chantier et les zones sensibles ;
- Prévoir une zone étanche, ou bac de rétention, pour toute manipulation ou stockage de produits dangereux (hydrocarbures...) ;
- Le stationnement des engins devra être installé sur sol revêtu et étanche ;
- Tout brûlage sera proscrit ;
- Informer et sensibiliser le personnel intervenant ;
- Interdire les travaux nocturnes ;
- Protéger les arbres à conserver pouvant être abîmés par les engins de chantier.

6.2 PRÉCONISATIONS SPÉCIFIQUES À LA FLORE REMARQUABLE

Aucune espèce de flore à enjeu n'a été observée. De fait, aucune préconisation n'est donnée en ce sens.

6.3 PRÉCONISATIONS SPÉCIFIQUES À LA FLORE ENVAHISSANTE

Afin de ne pas disséminer les espèces exotiques envahissantes, il conviendra d'appliquer les dispositions suivantes :

- Pour l'Érable sycomore :
 - Fauche ou arrachage des jeunes plants
 - Abattage des arbres
- Pour la Renouée du Japon :
 - Plusieurs techniques de gestion de cette espèce existent, cependant celles-ci nécessitent la mise en place d'un cadre précis de plan d'actions sur le long terme. Les mesures de gestion proposées ici permettent uniquement de limiter l'expansion des stations.
 - Fauche manuelle et arrachage des plants avec exportations des rémanents
- Pour l'intégralité des espèces :
 - Réalisation des fauches et/ou arrachage en amont de la période de fructification
 - La plantation d'espèces indigènes adaptées au biotope est recommandée afin de limiter la repousse des espèces invasives.
 - Évacuation des débris de végétaux envahissants vers une filière adaptée.
 - Les engins de chantier devront faire l'objet d'un nettoyage rigoureux, avec filtration des eaux de lavage pour recueillir les éventuels fragments de végétaux et de graines.

6.4 PRÉCONISATIONS SPÉCIFIQUES AUX HABITATS

Très peu d'habitats sont présents sur le site d'étude. Cependant, il est recommandé de préserver les arbres en places sur la parcelle. En effet, ceux-ci peuvent servir de zone de refuge et d'alimentation pour la faune en transit.

6.5 PRÉCONISATIONS SPÉCIFIQUES À LA FAUNE

Les enjeux identifiés pour la faune à l'issue de cet inventaire concernent principalement l'avifaune et les mammifères. Il est ainsi recommandé de se référer au planning d'intervention suivant afin de limiter les impacts sur la faune. En effet, il s'agit d'adapter le planning aux périodes les moins défavorables aux différentes espèces à enjeu susceptibles d'être impactées par le projet.

Tableau 25 : Calendrier de sensibilité

Espèces	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Avifaune												
Lapin de Garenne												

: Période de moindre sensibilité : Période modérément sensible : Période très sensible

Au regard du calendrier de sensibilité, la période la plus favorable pour le démarrage des travaux commence fin octobre et se termine début février. En effet, le Lapin de Garenne se reproduit en dehors de cette période.

Pour toute intervention en période de sensibilité, il est fortement recommandé de faire intervenir un écologue afin de s'assurer de l'absence d'espèces à enjeux.

Préconisations spécifiques à la faune :

- Privilégier un stationnement sur la chaussée ou sur des zones non végétalisées afin d'éviter d'impacter les insectes, les petits mammifères et les reptiles ;
- Limiter le débroussaillage au strict nécessaire ;
- Procéder au débroussaillage du centre vers la périphérie de manière à permettre la fuite de la faune présente dans la végétation ;
- Mise en défens des terriers du Lapin de Garenne ;
- En cours de travaux, en cas de présence d'individus, l'écologue sera amené à déplacer ceux-ci hors zone de travaux ;
- Les opérations d'abattage d'arbres, si nécessaires, doivent être effectuées en dehors des périodes de nidification des espèces d'oiseaux (du 15 mars au 31 août) ;

7. CONCLUSION

Dans le cadre d'un projet de création d'un bâtiment de self stockage en Normandie, dans le département de l'Eure, au sein de la commune du Vieil-Évreux ; SEGED a été mandaté par la société Resotainer pour l'élaboration d'un pré diagnostic écologique avec un passage terrain au printemps le 21/04/2026 dans le but d'établir un inventaire naturaliste. Le présent rapport a permis d'analyser le pré diagnostic et d'en établir la synthèse. Les paragraphes qui suivent présentent les conclusions.

Bien que le site d'étude se situe à proximité de nombreuses zones présentant un intérêt patrimonial élevé, tant par la diversité et la qualité de leurs habitats que par la richesse de leur faune et de leur flore, la zone d'étude apparaît dégradée pour accueillir des espèces patrimoniales comparables. En effet, le site est compris dans une zone industrielle ou commerciales et installations publiques, au sein d'un territoire fragmenté. Ainsi, le site se retrouve globalement isolée des continuités écologiques régionales.

Les inventaires de terrain ont mis en évidence des habitats majoritairement anthropisés, ne présentant pas d'enjeu écologique particulier. Le site accueille quelques arbres isolés ainsi qu'une zone de fourré au nord.

Aucune espèce floristique patrimoniale n'a été observée. En revanche, deux espèces exotiques envahissantes ont été recensées, dont la Renouée du Japon, qui forme une station à l'est du site. La mise en œuvre d'un plan de gestion, incluant l'arrachage de cette espèce, est recommandée.

Concernant la faune, quelques espèces à enjeu ont été recensées. Parmi les huit espèces d'oiseaux inventoriées, le Rossignol philomèle, classé « quasi menacé » sur la Liste rouge de Normandie, a été observé. Toutefois, l'individu fréquentait principalement les espaces arborés situés à proximité, en dehors de la zone d'étude, laquelle ne présente pas d'habitats arborés favorables à l'espèce.

Quelques terriers de Lapin de Garenne ont été identifiés, espèce statué vulnérable sur la Liste rouge de Normandie, ont également été identifiés, il est recommandé de baliser les terriers et les zones de passages de l'espèce afin de limiter les impacts.

Par ailleurs, aucun habitat favorable aux autres groupes taxonomiques (chiroptères, amphibiens, reptiles, insectes) n'a été identifié. En effet, la présence d'espèce à enjeu de conservation semble limitée sur le site d'étude.

Compte tenu du contexte très enclavé du site (présence immédiate d'une route nationale et d'une voie ferrée, forte proximité avec la base aérienne 105 d'Evreux), ainsi que de la forte pression lumineuse et sonore associée, le site présente une capacité d'accueil globalement réduite pour la faune.

Sur la base de ces éléments, les enjeux écologiques du site d'étude sont estimés faibles.

Le passage d'un écologue avant les travaux est également recommandé dans le cas où ceux-ci seraient réalisés durant la période de reproduction des mammifères ou bien des oiseaux.

8. ANNEXES

8.1 ANNEXE 1 : DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES (AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE)

(1) FLORE

CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique
79783	<i>Acer pseudoplatanus</i>	98865	<i>Fragaria vesca</i>	788980	<i>Poa annua subsp. annua</i>
79908	<i>Achillea millefolium</i>	99373	<i>Galium aparine</i>	114332	<i>Poa pratensis</i>
80358	<i>Aethusa cynapium</i>	99473	<i>Galium mollugo</i>	114611	<i>Polygonatum multiflorum</i>
80410	<i>Agrimonia eupatoria</i>	99582	<i>Galium verum</i>	114658	<i>Polygonum aviculare</i>
80546	<i>Agrostemma githago</i>	99828	<i>Genista tinctoria</i>	115624	<i>Potentilla reptans</i>
130953	<i>Agrostis capillaris var. capillaris</i>	100104	<i>Geranium molle</i>	116012	<i>Prunella vulgaris</i>
80759	<i>Agrostis stolonifera</i>	100144	<i>Geranium rotundifolium</i>	116043	<i>Prunus avium</i>
80824	<i>Ailanthus altissima</i>	100304	<i>Glebionis segetum</i>	139468	<i>Pteridium aquilinum subsp. aquilinum</i>
81272	<i>Alisma plantago-aquatica</i>	100310	<i>Glechoma hederacea</i>	116405	<i>Pulicaria vulgaris</i>
81569	<i>Alnus glutinosa</i>	100519	<i>Gnaphalium uliginosum</i>	139584	<i>Quercus petraea subsp. petraea</i>
81637	<i>Alopecurus geniculatus</i>	100787	<i>Hedera helix</i>	116759	<i>Quercus robur</i>
718303	<i>Alopecurus myosuroides subsp. myosuroides</i>	101188	<i>Helleborus foetidus</i>	999933	<i>Rabelera holostea</i>
81992	<i>Amaranthus hybridus</i>	101210	<i>Helminthotheca echioides</i>	116903	<i>Ranunculus acris</i>
613137	<i>Anacamptis pyramidalis var. pyramidalis</i>	101300	<i>Heracleum sphondylium</i>	116952	<i>Ranunculus bulbosus</i>
82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	135306	<i>Heracleum sphondylium subsp. sphondylium</i>	718400	<i>Ranunculus parviflorus subsp. parviflorus</i>
131526	<i>Aquilegia vulgaris subsp. vulgaris</i>	101411	<i>Herniaria glabra</i>	117221	<i>Ranunculus sardous</i>
83272	<i>Arabidopsis thaliana</i>	102106	<i>Hieracium lachenalii</i>	139802	<i>Ranunculus sceleratus subsp. sceleratus</i>
83332	<i>Arabis hirsuta</i>	102671	<i>Hieracium umbellatum</i>	139857	<i>Reseda lutea subsp. lutea</i>
83499	<i>Arctium lappa</i>	102797	<i>Himantoglossum hircinum</i>	117459	<i>Reseda luteola</i>
83502	<i>Arctium minus</i>	136673	<i>Hordeum murinum subsp. murinum</i>	117860	<i>Robinia pseudoacacia</i>
83596	<i>Arenaria leptoclados</i>	103162	<i>Hylotelephium telephium</i>	118016	<i>Rosa arvensis</i>
83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i>	103185	<i>Hyoscyamus niger</i>	118993	<i>Rubus caesius</i>
83912	<i>Arrhenatherum elatius</i>	103375	<i>Hypochaeris radicata</i>	718404	<i>Rubus idaeus subsp. idaeus</i>
84112	<i>Arum maculatum</i>	103514	<i>Ilex aquifolium</i>	140321	<i>Rumex acetosa subsp. acetosa</i>
718314	<i>Avenella flexuosa subsp. flexuosa</i>	945856	<i>Inula conyzae</i>	119471	<i>Rumex conglomeratus</i>
761965	<i>Barbarea vulgaris</i>	103772	<i>Iris pseudacorus</i>	119585	<i>Rumex sanguineus</i>
85740	<i>Bellis perennis</i>	612655	<i>Jacobaea vulgaris subsp. vulgaris</i>	119698	<i>Ruscus aculeatus</i>
85903	<i>Betula pendula</i>	104076	<i>Juglans regia</i>	119818	<i>Sagina procumbens</i>
85946	<i>Bidens cernua</i>	104353	<i>Juncus tenuis</i>	119915	<i>Salix alba</i>
132137	<i>Bidens tripartita subsp. tripartita</i>	104502	<i>Kickxia elatine</i>	119952	<i>Salix aurita</i>
132169	<i>Blackstonia perfoliata subsp. perfoliata</i>	104516	<i>Knautia arvensis</i>	119977	<i>Salix caprea</i>
86305	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	104716	<i>Laburnum anagyroides</i>	121201	<i>Saxifraga tridactylites</i>
132235	<i>Bromus arvensis subsp. arvensis</i>	104775	<i>Lactuca serriola</i>	140752	<i>Scandix pecten-veneris subsp. pecten-veneris</i>
132243	<i>Bromus commutatus subsp. commutatus</i>	104787	<i>Lactuca virosa</i>	121471	<i>Schedonorus giganteus</i>
87501	<i>Calluna vulgaris</i>	137073	<i>Lamium galeobdolon subsp. montanum</i>	718406	<i>Schedonorus pratensis subsp. pratensis</i>

CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique
132515	<i>Campanula rotundifolia subsp. rotundifolia</i>	137096	<i>Lapsana communis subsp. communis</i>	121549	<i>Schoenoplectus lacustris</i>
87849	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	105201	<i>Lathyrus hirsutus</i>	122101	<i>Sedum acre</i>
87930	<i>Cardamine hirsuta</i>	105211	<i>Lathyrus latifolius</i>	122745	<i>Senecio vulgaris</i>
88104	<i>Carduus crispus</i>	105214	<i>Lathyrus linifolius</i>	123164	<i>Sherardia arvensis</i>
88167	<i>Carduus nutans</i>	613541	<i>Lathyrus nissolia var. glabrescens</i>	141214	<i>Silene vulgaris subsp. vulgaris</i>
132707	<i>Carex flacca subsp. flacca</i>	984396	<i>Lepidium coronopus</i>	123863	<i>Sisymbrium officinale</i>
88741	<i>Carex otrubae</i>	105621	<i>Lepidium draba</i>	141299	<i>Solidago virgaurea subsp. virgaurea</i>
132790	<i>Carex pilulifera subsp. pilulifera</i>	105795	<i>Leucanthemum ircutianum</i>	141304	<i>Sonchus asper subsp. asper</i>
88885	<i>Carex spicata</i>	105817	<i>Leucanthemum vulgare</i>	124261	<i>Sonchus oleraceus</i>
89304	<i>Castanea sativa</i>	106226	<i>Linaria supina</i>	124408	<i>Sparganium erectum</i>
89579	<i>Centaurea decipiens</i>	137388	<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>	124744	<i>Stachys arvensis</i>
89710	<i>Centaurea solstitialis</i>	106499	<i>Lolium perenne</i>	124814	<i>Stachys sylvatica</i>
133183	<i>Chaenorhinum minus subsp. Minus</i>	137432	<i>Lonicera periclymenum subsp. periclymenum</i>	125000	<i>Stellaria graminea</i>
90681	<i>Chenopodium album</i>	718377	<i>Luzula campestris subsp. campestris</i>	717574	<i>Stuckenia pectinata</i>
91169	<i>Cichorium intybus</i>	107038	<i>Lycopus europaeus</i>	141499	<i>Symphytum officinale subsp. officinale</i>
621080	<i>Cirsium acaulon</i>	610909	<i>Lysimachia arvensis</i>	125391	<i>Syringa vulgaris</i>
92302	<i>Convolvulus arvensis</i>	107207	<i>Malus domestica</i>	126035	<i>Teucrium scorodonia</i>
92864	<i>Crataegus laevigata</i>	107224	<i>Malva alcea</i>	141793	<i>Torilis arvensis subsp. arvensis</i>
92876	<i>Crataegus monogyna</i>	107282	<i>Malva moschata</i>	718424	<i>Torilis japonica subsp. japonica</i>
93015	<i>Crepis biennis</i>	107284	<i>Malva neglecta</i>	141821	<i>Tragopogon pratensis subsp. pratensis</i>
93023	<i>Crepis capillaris</i>	107440	<i>Matricaria chamomilla</i>	127337	<i>Trifolium hybridum</i>
93860	<i>Cynosurus cristatus</i>	107446	<i>Matricaria discoidea</i>	127439	<i>Trifolium pratense</i>
94164	<i>Cytisus scoparius</i>	107711	<i>Medicago sativa</i>	128042	<i>Tussilago farfara</i>
94388	<i>Damasonium alisma</i>	108027	<i>Mentha aquatica</i>	128175	<i>Ulmus minor</i>
94503	<i>Daucus carota</i>	108029	<i>Mentha arvensis</i>	142037	<i>Urtica dioica subsp. dioica</i>
94626	<i>Deschampsia cespitosa</i>	108138	<i>Mentha pulegium</i>	128476	<i>Valerianella locusta</i>
95567	<i>Dryopteris filix-mas</i>	108361	<i>Mercurialis perennis</i>	142096	<i>Verbascum nigrum subsp. nigrum</i>
#N/A	<i>Epilobium angustifolium</i>	108996	<i>Myosotis arvensis</i>	128660	<i>Verbascum thapsus</i>
96149	<i>Epilobium ciliatum</i>	109020	<i>Myosotis dubia</i>	128754	<i>Verbena officinalis</i>
96180	<i>Epilobium hirsutum</i>	109084	<i>Myosotis ramosissima</i>	128786	<i>Veronica agrestis</i>
134129	<i>Epilobium tetragonum subsp. lamyi</i>	109150	<i>Myriophyllum spicatum</i>	128880	<i>Veronica hederifolia</i>
96749	<i>Erigeron canadensis</i>	138212	<i>Ononis spinosa subsp. Procurrens</i>	128956	<i>Veronica persica</i>
96895	<i>Erodium cicutarium</i>	112303	<i>Papaver dubium</i>	129016	<i>Veronica sublobata</i>
97084	<i>Ervilia hirsuta</i>	112355	<i>Papaver rhoeas</i>	129147	<i>Vicia cracca</i>
609982	<i>Euonymus europaeus</i>	#N/A	<i>Parentucellia viscosa</i>	142212	<i>Vicia lutea subsp. lutea</i>
134346	<i>Eupatorium cannabinum subsp. cannabinum</i>	112463	<i>Parthenocissus inserta</i>	129506	<i>Viola arvensis</i>
97511	<i>Euphorbia exigua</i>	113508	<i>Pilosella aurantiaca</i>	129586	<i>Viola hirta</i>
97556	<i>Euphorbia lathyris</i>	113842	<i>Plantago coronopus</i>	129669	<i>Viola riviniana</i>
97962	<i>Fallopia convolvulus</i>	113893	<i>Plantago lanceolata</i>	142440	<i>Viscum album subsp. album</i>
98280	<i>Festuca heterophylla</i>	138901	<i>Plantago major subsp. major</i>	130028	<i>Vulpia myuros</i>
718355	<i>Ficaria verna subsp. verna</i>	138909	<i>Plantago media subsp. media</i>	130119	<i>Wolffia arrhiza</i>

(2) AVIFAUNE

CD NOM	Nom scientifique
3814	<i>Lanius excubitor</i>
4460	<i>Lanius senator</i>
4597	<i>Acanthis flammea</i>
2514	<i>Ciconia nigra</i>
3076	<i>Grus grus</i>
2543	<i>Gallinago gallinago</i>
1958	<i>Anas crecca</i>
4064	<i>Oenanthe oenanthe</i>
3595	<i>Jynx torquilla</i>
199374	<i>Larus michahellis</i>
1984	<i>Netta rufina</i>
889056	<i>Spinus spinus</i>
4049	<i>Saxicola rubetra</i>
1991	<i>Aythya ferina</i>
2848	<i>Haliaeetus albicilla</i>
2856	<i>Neophron percnopterus</i>
2844	<i>Milvus milvus</i>
2660	<i>Pandion haliaetus</i>
2504	<i>Ardea alba</i>
530157	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>
2878	<i>Circus aeruginosus</i>
3120	<i>Burhinus oedinenus</i>
1998	<i>Aythya fuligula</i>
3297	<i>Larus fuscus</i>
2559	<i>Scolopax rusticola</i>
1972	<i>Spatula clypeata</i>
3726	<i>Anthus pratensis</i>
4571	<i>Serinus serinus</i>
3630	<i>Dendrocopos minor</i>
3439	<i>Streptopelia turtur</i>
3807	<i>Lanius collurio</i>
4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>
4289	<i>Phylloscopus trochilus</i>
2881	<i>Circus cyaneus</i>
3112	<i>Himantopus himantopus</i>
627745	<i>Ichthyophaga melanocephala</i>
2832	<i>Pernis ptilorhynchus</i>
3723	<i>Anthus trivialis</i>
3136	<i>Charadrius dubius</i>
2679	<i>Falco subbuteo</i>
4013	<i>Luscinia megarhynchos</i>
534753	<i>Poecetes graminea</i>
3590	<i>Upupa epops</i>
4657	<i>Emberiza citrinella</i>
4619	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>
3540	<i>Caprimulgus europaeus</i>
2938	<i>Falco peregrinus</i>
3670	<i>Lullula arborea</i>
4669	<i>Emberiza schoeniclus</i>
3571	<i>Alcedo atthis</i>
2517	<i>Ciconia ciconia</i>
3619	<i>Dendrocopos medius</i>

CD NOM	Nom scientifique
3608	<i>Dryocopus martius</i>
2497	<i>Egretta garzetta</i>
3293	<i>Larus canus</i>
2651	<i>Hieraaetus pennatus</i>
2840	<i>Milvus migrans</i>
3036	<i>Rallus aquaticus</i>
3187	<i>Vanellus vanellus</i>
4583	<i>Carduelis carduelis</i>
4582	<i>Chloris chloris</i>
4155	<i>Cisticola juncidis</i>
889047	<i>Linaria cannabina</i>
3511	<i>Athene noctua</i>
2895	<i>Accipiter nisus</i>
3522	<i>Asio otus</i>
3518	<i>Strix aluco</i>
3482	<i>Tyto alba</i>
4330	<i>Ficedula hypoleuca</i>
3465	<i>Cuculus canorus</i>
4686	<i>Emberiza calandra</i>
534751	<i>Periparus ater</i>
3774	<i>Sitta europaea</i>
977	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
3551	<i>Apus apus</i>
4151	<i>Cettia cetti</i>
459478	<i>Delichon urbicum</i>
2669	<i>Falco tinnunculus</i>
3696	<i>Hirundo rustica</i>
4167	<i>Locustella naevia</i>
4319	<i>Muscicapa striata</i>
4308	<i>Regulus regulus</i>
199425	<i>Saxicola rubicola</i>
4254	<i>Sylvia borin</i>
3676	<i>Aldaia arvensis</i>
4192	<i>Acrocephalus palustris</i>
4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>
4342	<i>Aegithalos caudatus</i>
2506	<i>Ardea cinerea</i>
2489	<i>Bubulcus ibis</i>
2623	<i>Buteo buteo</i>
3791	<i>Certhia brachydactyla</i>
4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>
4494	<i>Corvus monedula</i>
534742	<i>Cyanistes caeruleus</i>
2706	<i>Cygnus olor</i>
3611	<i>Dendrocopos major</i>
4659	<i>Emberiza ciris</i>
4001	<i>Erithacus rubecula</i>
4564	<i>Fringilla coelebs</i>
4215	<i>Hippoboscus polyglotta</i>
534750	<i>Lophophanes cristatus</i>
3941	<i>Motacilla alba</i>
3755	<i>Motacilla cinerea</i>

CD NOM	Nom scientifique
3741	<i>Motacilla flava</i>
3803	<i>Oriolus oriolus</i>
3764	<i>Parus major</i>
4525	<i>Passer domesticus</i>
2440	<i>Phalacrocorax carbo</i>
4035	<i>Phoenicurus ochruros</i>
4040	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
4280	<i>Phylloscopus collybita</i>
3603	<i>Picus viridis</i>
965	<i>Podiceps cristatus</i>
3978	<i>Prunella modularis</i>
459638	<i>Regulus ignicapilla</i>
3688	<i>Riparia riparia</i>
4257	<i>Sylvia atricapilla</i>
4252	<i>Sylvia communis</i>
3967	<i>Troglodytes troglodytes</i>
3422	<i>Columba oenas</i>
4503	<i>Corvus corone</i>
4501	<i>Corvus frugilegus</i>
2996	<i>Coturnix coturnix</i>
3059	<i>Gallinula chloropus</i>
4466	<i>Garrulus glandarius</i>
4474	<i>Pica pica</i>
3429	<i>Streptopelia decaocto</i>
4516	<i>Sturnus vulgaris</i>
4117	<i>Turdus merula</i>
4129	<i>Turdus philomelos</i>
4142	<i>Turdus viscivorus</i>
1966	<i>Anas platyrhynchos</i>
3424	<i>Columba palumbus</i>
3070	<i>Fulica atra</i>
3003	<i>Phasianus colchicus</i>
1027359	<i>Curruca curruca</i>
2741	<i>Anser anser</i>
3733	<i>Anthus spinoletta</i>
4112	<i>Turdus torquatus</i>
4127	<i>Turdus pilaris</i>
2975	<i>Alectoris rufa</i>
2989	<i>Perdix perdix</i>
4568	<i>Fringilla montifringilla</i>
4288	<i>Phylloscopus collybita tristis</i>
2603	<i>Tringa ochropus</i>
2747	<i>Branta canadensis</i>
3420	<i>Columba livia</i>
4137	<i>Turdus iliacus</i>
2776	<i>Aix galericulata</i>
814245	<i>Calidris pugnax</i>
2538	<i>Lymnocyrtus minimus</i>
3161	<i>Pluvialis apricaria</i>
3448	<i>Psittacula krameri</i>
3000	<i>Syrnium reevesii</i>

(3) MAMMIFÈRES

CD NOM	Nom scientifique
60015	<i>Erinaceus europaeus</i>
60658	<i>Martes martes</i>
60731	<i>Mustela putorius</i>
61153	<i>Sciurus vulgaris</i>
61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i>
60716	<i>Mustela nivalis</i>

CD NOM	Nom scientifique
61057	<i>Capreolus capreolus</i>
61290	<i>Clethrionomys glareolus</i>
61678	<i>Lepus europaeus</i>
60674	<i>Martes foina</i>
60636	<i>Meles meles</i>
61379	<i>Microtus arvalis</i>

CD NOM	Nom scientifique
61667	<i>Myocastor coypus</i>
61448	<i>Ondatra zibethicus</i>
61585	<i>Rattus norvegicus</i>
60981	<i>Sus scrofa</i>
60249	<i>Talpa europaea</i>
60585	<i>Vulpes vulpes</i>

(4) AMPHIBIENS

CD NOM	Nom scientifique
444431	<i>Lissotriton vulgaris</i>
139	<i>Triturus cristatus</i>
444430	<i>Ichthyosaura alpestris</i>

CD NOM	Nom scientifique
92	<i>Salamandra salamandra</i>
310	<i>Rana dalmatina</i>
444440	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>

CD NOM	Nom scientifique
259	<i>Bufo bufo</i>
444432	<i>Lissotriton helveticus</i>
444443	<i>Pelophylax ridibundus</i>

(5) REPTILES

CD NOM	Nom scientifique
78141	<i>Vipera berus</i>
77949	<i>Hierophis viridiflavus</i>

CD NOM	Nom scientifique
77619	<i>Lacerta bilineata</i>
77756	<i>Podarcis muralis</i>

CD NOM	Nom scientifique
77490	<i>Anguis fragilis</i>
851674	<i>Natrix helvetica</i>

(6) INSECTES

Odonates

CD NOM	Nom scientifique
65133	<i>Coenagrion mercuriale</i>
65440	<i>Aeshna cyanea</i>
65451	<i>Aeshna mixta</i>
65473	<i>Anax imperator</i>
65477	<i>Anax parthenope</i>
653281	<i>Calopteryx splendens</i>
65080	<i>Calopteryx virgo</i>
65219	<i>Chalcolestes viridis</i>
65141	<i>Coenagrion puella</i>

CD NOM	Nom scientifique
65131	<i>Coenagrion scitulum</i>
65376	<i>Cordulia aenea</i>
65300	<i>Crocothemis erythraea</i>
65155	<i>Enallagma cyathigerum</i>
645873	<i>Erythromma lindenii</i>
65109	<i>Ischnura elegans</i>
65115	<i>Ischnura pumilio</i>
65199	<i>Lestes barbarus</i>

CD NOM	Nom scientifique
65262	<i>Libellula depressa</i>
65249	<i>Onychogomphus forcipatus</i>
65278	<i>Orthetrum cancellatum</i>
65184	<i>Platycnemis pennipes</i>
65192	<i>Sympetma fusca</i>
65339	<i>Sympetrum meridionale</i>
65322	<i>Sympetrum sanguineum</i>
65344	<i>Sympetrum striolatum</i>

Lépidoptères

CD NOM	Nom scientifique
159442	<i>Euplagia quadripunctaria</i>
54075	<i>Glaucopteryx alexis</i>
54798	<i>Acherontia atropos</i>
247063	<i>Adscita statice</i>
608364	<i>Aglais io</i>
53754	<i>Aglais urticae</i>
54451	<i>Anthocharis cardamines</i>
219799	<i>Aphantopus hyperantus</i>
53724	<i>Araschnia levana</i>
249055	<i>Arctia villica</i>
53878	<i>Argynnis paphia</i>
521494	<i>Aricia agestis</i>
249151	<i>Autographa gamma</i>
219818	<i>Boloria dia</i>
249734	<i>Calophasia lunula</i>
248918	<i>Campaea margaritaria</i>
248765	<i>Camptogramma bilineata</i>

CD NOM	Nom scientifique
54213	<i>Cyaniris semiargus</i>
247439	<i>Cydia nigricana</i>
249061	<i>Diacrisia sannio</i>
247993	<i>Dioryctria sylvestrella</i>
248235	<i>Elophila nymphaeata</i>
248867	<i>Ematurga atomaria</i>
249685	<i>Eublemma purpurina</i>
249776	<i>Euclidia glyphica</i>
520897	<i>Euclidia mi</i>
249029	<i>Furcula bifida</i>
54417	<i>Gonepteryx rhamni</i>
248428	<i>Idaea ochrata</i>
54475	<i>Iphiclidia podalirius</i>
249459	<i>Lacanobia w-latinum</i>
53604	<i>Lasiommata megera</i>
248829	<i>Ligdia adustata</i>
53770	<i>Limenitis camilla</i>

CD NOM	Nom scientifique
53817	<i>Melitaea cinxia</i>
54815	<i>Mimas tiliae</i>
247951	<i>Myelois circumvoluta</i>
249246	<i>Noctua pronuba</i>
54578	<i>Notodonta dromedarius</i>
219740	<i>Ochlodes sylvanus</i>
54468	<i>Papilio machaon</i>
53595	<i>Pararge aegeria</i>
54342	<i>Pieris brassicae</i>
219833	<i>Pieris napi</i>
219831	<i>Pieris rapae</i>
53759	<i>Polygonia c-album</i>
54279	<i>Polyommatus icarus</i>
701622	<i>Pterophorus pentadactylus</i>
608405	<i>Pyronia tithonus</i>
54322	<i>Quercusia quercus</i>
248939	<i>Siona lineata</i>

CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique
54052	<i>Celastrina argiolus</i>	247692	<i>Lozotaeniodes formosana</i>	249068	<i>Spilosoma lubricipeda</i>
247183	<i>Celypha striana</i>	53973	<i>Lycaena phlaeas</i>	219741	<i>Thymelicus lineola</i>
248995	<i>Chiasmia clathrata</i>	54271	<i>Lysandra bellargus</i>	219742	<i>Thymelicus sylvestris</i>
53661	<i>Coenonympha arcania</i>	54829	<i>Macroglossum stellatarum</i>	247639	<i>Tortrix viridana</i>
53623	<i>Coenonympha pamphilus</i>	54773	<i>Macrothylacia rubi</i>	53741	<i>Vanessa atalanta</i>
641941	<i>Colias crocea</i>	53668	<i>Maniola jurtina</i>	53747	<i>Vanessa cardui</i>
54029	<i>Cupido minimus</i>	53700	<i>Melanargia galathea</i>	247060	<i>Zygaena trifolii</i>

Orthoptères

CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique
240287	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	971791	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	65697	<i>Platycleis albopunctata</i>
66268	<i>Calliptamus italicus</i>	65910	<i>Gryllus campestris</i>	837869	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>
66157	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	65636	<i>Leptophyes punctatissima</i>	593263	<i>Roeseliana roeselii</i>
66141	<i>Chorthippus biguttulus</i>	65891	<i>Meconema meridionale</i>		<i>Ruspolia nitidula</i>
66159	<i>Chorthippus dorsatus</i>	65889	<i>Meconema thalassinum</i>	66100	<i>Stenobothrus lineatus</i>
66077	<i>Chrysochraon dispar</i>	65932	<i>Nemobius sylvestris</i>	65487	<i>Stethophyma grossum</i>
65877	<i>Conocephalus fuscus</i>	66194	<i>Oedipoda caerulescens</i>	837838	<i>Tessellana tessellata</i>
66173	<i>Euchorthippus declivus</i>	65613	<i>Phaneroptera falcata</i>	66036	<i>Tetrix undulata</i>
227817	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	65740	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	65774	<i>Tettigonia viridissima</i>

Coléoptères

CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique	CD NOM	Nom scientifique
222607	<i>Abax parallelepipedus</i>	241278	<i>Clytra laeviuscula</i>	13511	<i>Phyllobius virideaeris</i>
9348	<i>Acupalpus dubius</i>	11165	<i>Coccinella septempunctata</i>	8282	<i>Platycerus caraboides</i>
9351	<i>Acupalpus flavicollis</i>	8977	<i>Coelostoma orbiculare</i>	244683	<i>Platydemus violaceus</i>
9532	<i>Agabus nebulosus</i>	17450	<i>Deporaus betulae</i>	9869	<i>Platydacus chalconecephalus</i>
223462	<i>Agabus sturmi</i>	11741	<i>Dolichosoma lineare</i>	242651	<i>Polydrusus formosus</i>
223089	<i>Agapanthia cardui</i>	647027	<i>Dorcus parallelipipedus</i>	794974	<i>Polydrusus planifrons</i>
11755	<i>Agapanthia villosiviridescens</i>	8558	<i>Dyschirius globosus</i>	239111	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>
222404	<i>Agonum scitulum</i>	9581	<i>Gyrinus substriatus</i>	240486	<i>Prosternon tessellatum</i>
8825	<i>Agonum viduum</i>	11197	<i>Halyzia sedecimpunctata</i>	222579	<i>Pterostichus madidus</i>
240343	<i>Agrypnus murinus</i>	459325	<i>Harmonia axyridis</i>	9100	<i>Pterostichus oblongopunctatus</i>
416791	<i>Ampedus elongatulus</i>	234889	<i>Helochares lividus</i>	222562	<i>Pterostichus rhaeticus</i>
234811	<i>Antherophagus pallens</i>	9560	<i>Hydaticus seminigler</i>	12106	<i>Pyrochroa serratornis</i>
17430	<i>Apoderus coryli</i>	8949	<i>Hydrobius fuscipes</i>	9558	<i>Rhantus suturalis</i>
795387	<i>Bembidion genei illigeri</i>	11545	<i>Lampyris noctiluca</i>	14145	<i>Rhinocyllus conicus</i>
794284	<i>Bembidion latum</i>	14117	<i>Larinus turbinatus</i>	242408	<i>Rhinusa tetra</i>
234924	<i>Berosus signaticollis</i>	12242	<i>Leptura aurulenta</i>	242196	<i>Rhyncholus elongatus</i>
222358	<i>Calathus rotundicollis</i>	535387	<i>Liopterus haemorrhoidalis</i>	223152	<i>Rutpela maculata</i>
222266	<i>Cantharis cryptica</i>	240463	<i>Melanotus villosus</i>	12481	<i>Saperda populnea</i>
11568	<i>Cantharis fusca</i>	10877	<i>Melolontha melolontha</i>	242337	<i>Scolytus ratzeburgii</i>
11570	<i>Cantharis livida</i>	222262	<i>Metacantharis discoidea</i>	241276	<i>Smaragdina salicina</i>
11571	<i>Cantharis nigricans</i>	8506	<i>Nebria brevicollis</i>	9335	<i>Stenolophus mixtus</i>
8395	<i>Carabus intricatus</i>	12505	<i>Oberea oculata</i>	9338	<i>Stenolophus teutonius</i>
8428	<i>Carabus problematicus</i>	9873	<i>Ocyrops olens</i>	12330	<i>Stenopterus rufus</i>
8441	<i>Carabus violaceus purpurascens</i>	12174	<i>Oedemera lurida</i>	12252	<i>Stenurella melanura</i>
10992	<i>Cetonia aurata</i>	12176	<i>Oedemera nobilis</i>	242623	<i>Strophosoma melanogrammus</i>
241453	<i>Chrysolina bankii</i>	239112	<i>Oenopia conglobata</i>	243257	<i>Tetartopeus terminatus</i>
241475	<i>Chrysolina hyperici</i>	222473	<i>Ophonus arduusiacus</i>	698946	<i>Trichius gallicus</i>
11458	<i>Cidnopus pilosus</i>	11030	<i>Oxythyrea funesta</i>	11871	<i>Trichodes apiarius</i>
306063	<i>Clerus mutillarius</i>	13495	<i>Phyllobius pyri</i>		

8.2 ANNEXE 2 : DONNÉES RECENSÉES SUR LE TERRAIN (AVRIL 2026)

(1) FLORE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Directive Habitats	PNA	Dét. ZNIEFF	CNPN	Espèce de Zone humide	Espèce Exotique Envahissante	Enjeu régional de conservation
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	LC	LC										Très faible
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	LC	LC										Très faible
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	LC	LC										Très faible
<i>Rubus</i>	Ronces												Très faible
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	NA										avérée	Très faible
<i>Myosotis dubia</i>	Myosotis douteux	LC	DD										Très faible
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	LC	LC										Très faible
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	NA	NA										Très faible
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	LC	LC										Très faible
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	LC	LC								ZH		Très faible
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	LC	LC										Très faible
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	LC	LC										Très faible
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	LC	LC										Très faible
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	LC	NA										Très faible
<i>Cedrus</i>	Cèdre												Très faible
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	LC	NA										Très faible
<i>Symphytum</i>	Consoude												Très faible
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	LC	LC										Très faible
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hirsute	LC	LC										Très faible
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	LC	LC									potentielle	Très faible

PNA : Plan National d'Actions / ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique / CNPN : Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil National de la Protection de la Nature / ZH : Zone Humide / EVEC : Espèces végétales exotiques envahissantes.

Dét. ZNIEFF : Déterminant de ZNIEFF

Listes rouges :

RE : Eteint au niveau régional / CR : En Danger Critique / EN : En Danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacée / LC : Préoccupation mineure / DD : Données insuffisantes / NA : Non évalué

(2) AVIFAUNE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale (nicheur)	Liste rouge régionale	Protection nationale	Directive Oiseaux	Enjeu régional de conservation
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	VU	Article 3		Fort
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Article 3		Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	LC	Article 3		Faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	LC	Article 3		Faible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	LC	Article 3		Faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	LC	Article 3		Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	LC		Annexes II.1 et III.1	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC		Annexe II.2	Très faible

(3) MAMMIFÈRES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Dét. ZNIEFF	Enjeu régional de conservation
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	NT	Oui	Modéré

(4) REPTILES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Protection nationale	Directive Habitats	Enjeu régional de conservation
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	Annexe IV	Modéré

(5) INSECTES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Enjeu régional de conservation
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	LC	LC	Très faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	LC	Très faible
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	LC	Très faible